

NOTE D'ALERTE - N°4

*La fausse identité, danger croissant et ignoré*

*Quand la criminalité identitaire  
devient un outil criminel crucial*

**C h r i s t o p h e N a u d i n**

## *Sommaire*

Introduction

### **I - Fausses identités et crime**

- 1°) La rupture du 11 septembre 2001
- 2°) Fausses identités : un support indispensable pour la criminalité
- 3°) De la criminalité au terrorisme
  - a) Quel usage pour les fausses identités ?
  - b) L'Europe, base terroriste et laboratoire de fausses identités

### **II - Qu'est-ce qu'une fausse identité ?**

- 1°) Fuir sa responsabilité individuelle
- 2°) Les diverses formes de fausse identité
  - a) Les identités fictives
  - b) Les usurpations d'identité
  - c) Les substitutions d'identité
  - d) Les vols d'identité

### **III - Fausse identité et fragilisation de la société**

- 1°) Abuser l'Etat
- 2°) Abuser les entreprises
- 3°) Abuser les individus

### **IV – Préjudices estimés**

- 1°) Préjudices d'ordre macroéconomique
- 2°) Préjudices d'ordre microéconomique

### **V - Fausse identité, faux papiers : le cas des permis de conduire**

- 1°) Le permis de conduire français
- 2°) Pourquoi tant de faux permis de conduire ?
- 3°) Combien de faux permis en France ?

Conclusion

Annexes

-----

**Christophe Naudin** est directeur de la société *Sûreté-International*, spécialisée dans la protection du transport aérien commercial ; chercheur au MCC, il y assure le suivi des mémoires des étudiants. En 1995, il a fait son mémoire du MCC sur le thème des fausses identités et de la fraude documentaire (un volume de 350 pages).

## Introduction

Aujourd'hui, la fabrication et l'usage criminel des **fausses identités** explosent, en qualité comme en gravité. Ne concernant hier que droit civil, ces infractions touchent aujourd'hui *tous* les secteurs de la criminalité.

**• *Sous nos yeux, la fausse identité devient le dénominateur commun de tout crime grave : terrorisme, trafics mafieux, escroqueries, blanchiment d'argent, etc.***

En France, la **fausse identité** lèse aujourd'hui l'Etat, les entreprises et les personnes privées : prestations sociales indûment payées ; système de soins escroqué, etc. On n'identifie plus les justiciables : toujours plus de détenus sont incarcérés sous « X se disant... », la justice ignorant leur identité réelle. Les banques font crédit à des clients virtuels. Parfois, l'usage frauduleux de leur patronyme ruine de simples citoyens.

Or l'usage des fausses identités provoque des préjudices **énormes** :

- La sécurité sociale évalue la fraude à 1% de son budget, soit **1,4 milliard d'Euros€** par an, pour un déficit global de 14 milliards.

- La SNCF dresse pour **202 millions d'Euros€** d'amendes par an, dont 90% impayées, faute d'identifier les fraudeurs munis de faux documents<sup>1</sup>.

- Faux billets d'avion et fausses identités coûtent chaque année **30 millions d'Euros€** environ à Air France<sup>2</sup>.

*Idem* aux allocations familiales, aux ASSEDIC, aux banques (discrètes sur leurs pertes). Mêmes préjudices pour les faux actes notariés et pour les entreprises, qu'elles embauchent des étrangers sous fausse identité, que des actionnaires soient fictifs, etc.

Fabrication et vol de faux documents d'identité enrichissent aussi les voyous : le 3 février 2004 à Boulogne-Billancourt, quatre malfaiteurs volent 6 000 passeports, 6 500 permis de conduire, dont 1 500 permis internationaux, 10 000 cartes grises - tous vierges et comportant toutes les sécurités. Ce trésor circulait dans une simple camionnette de livraison. Sa valeur de détail au marché noir : **55 millions d'Euros**<sup>3</sup> !

### **A l'échelle mondiale, maintenant :**

• En 2002, les fraudes à l'identité avérées ont causé un préjudice mondial de 73,8 milliards de dollars (63 milliards d'Euros), 24,6 pour les Etats-Unis<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Service juridique de la SNCF en 2003.

<sup>2</sup> Service DGAI, (Direction Générale de l'Audit Interne), Air France, en 1999.

<sup>3</sup> Passeport vierge de souche authentique, à l'unité : 4/5 000 Euros, permis de conduire vierge : 3 000 Euros, carte grise vierge : 1 500 Euros, passeport diplomatique 15 000 Euros.

<sup>4</sup> Etude du département *Retail Decisions d'Aberdeen Group* (GB). Peter Baxendale.

- En 2003, le préjudice mondial en la matière atteint **221,2 milliards de dollars (188 milliards d'Euros)**, dont 73,8 pour les Etats-Unis.

### **En matière de terrorisme :**

- On ignore encore aujourd'hui l'identité *réelle* de 17 des 19 terroristes du « 9/11 ». Ces hommes ont pénétré sans encombre aux Etats-Unis. Le matin même des attentats<sup>5</sup>, 11 d'entre eux ont subi en embarquant un contrôle renforcé. 14 ont utilisé au moins un *alias*<sup>6</sup>, 2 ont plusieurs dates de naissance<sup>7</sup>, 9 sont de nationalité inconnue.
- Le 9 septembre 2001, le commandant Massoud est abattu par deux « journalistes » marocains munis de faux passeports belges. Un de ces passeports (issu d'un lot volé à la Haye en novembre 1999, fourni par un converti à l'islam, Jérôme Courtailler<sup>8</sup>) porte le numéro EB.660.119 et est au nom de Bakkali Kacem ; numéroté EB.616.967, l'autre est au nom de Touzani Karim. « Touzani » serait un certain Dahmane alias Bouziane, arrêté à Londres-Heathrow le 19/05/2000 avec Gharsi, *alias* Ghressi Lofti Ben Arbi, Ben Issa Said, Al Gharsi Lufti, Al Gharsi Lofti, Grissi Lofti, El Guerissi Lofti, Ali Mohamed Akrouf et Gharisi Lufti<sup>9</sup>. Deux terroristes relâchés peu après par la police britannique, l'infraction « d'usage de faux » étant bénigne.

### **Or dans nos sociétés, il est aujourd'hui simple, parfois enfantin, de créer puis utiliser une fausse identité :**

- Etats de droit, les ex-puissances coloniales, (Europe) ou néo-coloniale (Etats-Unis) ont durant un siècle – aujourd'hui encore - imposé au monde leur conception de l'identité, fondée sur le patronyme fixe et immuable. Or ce modèle s'applique mal au monde Arabe, à l'Afrique et à l'Asie.
- En Europe, l'identité est intime. Nous répugnons à contrôler au quotidien nos concitoyens (rapprocher document d'identité et titre de paiement, accueillir à l'hôpital, contrôler le candidat à l'examen,...) – et nous n'en avons ni la compétence ni les moyens techniques. L'abus est ainsi aisé.

---

<sup>5</sup> *Washington Post* le 01/03/2002.

<sup>6</sup> Mohamed Atta né le 01/09/1968, alias Mehan Atta, Mohammad El Amir, Muhammad Atta, Mohamed El Sayed, Mohamed Elsayed, Muhammad Al Amir Awag Al Sayyid Atta, Muhammad Al-Amir Awad Al Sayad. (8 identités).

<sup>7</sup> Waleed M.Alsheri, né le 13/09/1974 ou le 01/01/1976 ou le 03/03/1976, ou le 08/07/1977, ou le 20/12/1978, ou le 11/05/1979 ou le 05/11/1979. (7 identités).

<sup>8</sup> *Le Parisien* 03/12/2002. Arrêté le 13/09/2002, Jérôme Courtailler dirige une cellule logistique. A son domicile, les enquêteurs découvrent 28 passeports contrefaits, des fausses cartes de crédit, des cassettes vidéo de propagande, des discours de Ben Laden, des manuels de maniements d'explosifs.

<sup>9</sup> Jugement du 30/09/2003 du tribunal de Bruxelles N°FD 21.98.62/03 pages 3, 42 et 43.

- Nos sociétés développées se fondent d'abord sur une *confiance* dont, en grande majorité, les citoyens sont dignes - mais les criminels ou les terroristes issus de cultures dépourvues d'identités fixe et immuables ont vite vu comment exploiter cette réticence aux contrôles.

La fausse identité est ainsi **le plus petit commun dénominateur de l'action criminelle grave**. Le fonctionnement d'un état de droit est basé sur l'identité fixe et immuable de ses citoyens. Or il est toujours aussi facile d'user d'une fausse identité, ce qui, *in fine*, menace la société entière.

En fait, depuis dix ans, l'usage criminel des fausses identités est toujours plus fréquent. Si auparavant ces infractions étaient limitées et circonscrites à des affaires de droit civil, aujourd'hui elles se multiplient et touchent tous les domaines de la criminalité.

# I - Fausses identités et crime

Toujours plus, les fausses identités sont indispensables à l'action criminelle. Pourtant l'opinion s'intéresse peu, à ce qui est – à tort - considéré comme une « *petite* » infraction. Or, toutes les activités criminelles graves pratiquées aujourd'hui – trafic de stupéfiants, de véhicules volés, d'êtres humains, d'armes, escroqueries, terrorisme par exemple - s'appuient désormais sur l'usage d'un patronyme virtuel, d'une identité fantaisiste ou usurpée et sur l'utilisation de faux documents de toute sorte.

Preuve en sont les trois braquages à main armée de camions de la société Chronopost transportant des documents d'identité vierges, fraîchement imprimés par l'Imprimerie Nationale :

- En juillet 2001, Chronopost se fait délester de 4 000 cartes d'identité vierges et 1 000 passeports à Istres.
- Le 03 février 2004 un premier véhicule contenant 22 325 documents officiels vierges et 16 cartons contenant des milliers de tickets restaurant est attaqué par un commando de quatre hommes armés.
- Le 10 février 2004, 3 000 passeports vierges s'envolent à Grasse. Cette fois ce sont deux individus montés sur un scooter faussement immatriculé qui ont fait le coup.

Manifestement le marché de la fraude documentaire est en pleine expansion.

Depuis plusieurs années, nous assistons, sans en avoir bien conscience, à la multiplication exponentielle de l'utilisation des fausses identités. Souvent dans un but criminel. De l'infraction la plus anodine au crime le plus sérieux.

**• Une constance cependant : la volonté d'échapper à ses responsabilités de citoyen. Détourner le droit civil ou commercial devient enfantin dans notre société, où toute démarche est basée sur l'identité administrative !**

Grâce aux fausses identités on favorise l'émergence des activités criminelles les plus graves (terrorisme), on admet la clandestinité dans la société occidentale - ce qui profite évidemment au crime organisé - mais au delà on fragilise la société civile et ses institutions.

## 1°) La rupture du 11 septembre 2001

Le 11 septembre n'est pas qu'une crise. C'est une rupture dans la vision occidentale. Tétanisée, l'opinion publique découvre que notre société (voire notre civilisation), n'est pas aussi solide qu'on le croyait. Un choc qui ne se mesure pas au nombre de morts, pas plus qu'à l'ampleur des dégâts matériels ou aux retombées économiques. Pour au moins un milliard d'hommes, le 11 septembre 2001 est d'abord la découverte du sens réel du mot *sécurité*.

Or le 19 septembre 2001, la presse annonce que 17 des 19 pirates de l'air du 11 septembre 2001 n'ont pas été identifiés formellement. Le 27 septembre 2001, le FBI confirme : « *aucun des 19 pirates de l'air n'a été identifié. Nous en appelons à l'aide de la popula-*

tion »<sup>10</sup>. Comment peut-on tromper un Etat doté de puissants services de renseignements, sur l'identité d'un terroriste ? Avec toutes les techniques disponibles en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle, comment croire qu'on ne peut identifier un individu ? L'opinion occidentale découvre ainsi qu'à l'origine de nombreux actes criminels, notamment terroristes, on trouve un problème sérieux autant qu'ignoré : la **fausse identité**.

Le problème n'est pas nouveau. Quelques alarmes ont déjà été actionnées en vain. Ainsi, en 2001, le bureau de la Fraude documentaire du ministère de l'Intérieur avertit-il son ministre de la croissance exponentielle des faux et usages de faux, ainsi que des obtentions indues, toujours plus nombreuses. Cette note ne produit alors aucun effet visible.

Ainsi, grâce à de (fructueux) trafics de faux documents, les fausses identités deviennent l'indispensable support de l'action criminelle. Quoi de plus agréable en effet que de disparaître administrativement sans laisser de traces ? D'échapper au remboursement de ses dettes, de troubler l'institution judiciaire - et donc faire jouer à son compte la présomption d'innocence ? Quel magistrat n'a-t-il pas, un jour ou l'autre, été confronté à un prévenu lui jurant en être un autre ; à un majeur se disant mineur ou inversement ; à une substitution d'identité ?

Plus grave : la triste réussite de « 9/11 » suscite des vocations en Amérique du nord et en Europe. Or aujourd'hui, migrations aidant, nombre d'Américains ou d'Européens portent des patronymes Arabes, Perses, Afghans ou Pakistanais. Les islamistes profitent de cette nouvelle réalité pour fabriquer puis utiliser les identités nécessaires à leurs opérations :

- Abou Doha, 38 ans, un dirigeant du Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC, Algérie), est arrêté en Angleterre en février 2001 alors qu'il s'apprête à gagner l'Arabie saoudite avec un faux passeport<sup>11</sup>. Lors de son arrestation, la police britannique découvre chez lui des faux passeports et des instructions sur la fabrication d'explosifs.

- Sur les 600 détenus de Guantanamo (Cuba), les américains découvrent que les moudjahidine capturés en Afghanistan, armes à la main, délaissent leur nom musulman pour se révéler d'authentiques ressortissants occidentaux ... extradables. A ce jour, sur 371 combattants dont la nationalité est connue, c'est le cas de 31 prisonniers<sup>12</sup>. (8,5%)

- Le 21 mai 2004, un iranien de 47 ans, chimiste et informaticien déjà impliqué dans des activités criminelles, est interpellé à Marseille<sup>13</sup>. On découvre chez lui 7 kilos d'explosifs, un fusil d'assaut, 5 armes de poing, plusieurs grenades, des munitions, des téléphones portables, des puces de téléphone, et des faux papiers le concernant.

## **2°) Fausses identités : un support indispensable pour la criminalité**

---

<sup>10</sup> <http://www.fbi.gov/pressrel/pressrel01/>.

<sup>11</sup> AFP le 09/01/2003.

<sup>12</sup> Voir document « Prisonniers occidentaux identifiés à Guantanamo » en annexe.

<sup>13</sup> *Le Monde* 21/05/2004.

Les fausses identités ne servent pas seulement aux terroristes, mais sont en fait typiques d'une culture criminelle fort répandue :

- Les fausses identités sont d'usage aisé, nos sociétés fonctionnant d'habitude sur la confiance des déclarations,
- Elles s'apparentent souvent à de la délinquance astucieuse, ou en col blanc. Les risques sont minimes comparés aux profits envisagés,
- Le risque pénal est faible en cas d'échec,
- L'investissement et la mise en place des fraudes demandent des moyens modestes. Chaque étape de la préparation est sécurisée, puisque effectuée sous un faux nom – mieux, au nom de quelqu'un d'autre,
- Peu ou pas de complicité. L'auteur peut agir de façon presque autonome,
- La plupart du temps, la collectivité est la victime d'un usage de fausse identité. De ce fait, nous n'avons pas le sentiment que ce préjudice nous concerne réellement.

Ainsi, toutes les activités criminelles sont aujourd'hui facilitées par l'usage des fausses identités.

#### **Exemples :**

***Corruption et trafic de faux documents.*** Au cours de l'année 2003, trois gardes frontières de l'aéroport international de Moscou ainsi que deux autres personnes sont arrêtées et accusées d'avoir laissé partir à l'étranger des malfaiteurs recherchés par la justice russe, contre d'importantes sommes d'argent. Quelque quarante faux passeports sont retrouvés chez les suspects<sup>14</sup>.

***Emigration clandestine et trafic d'organes.*** Ratis Petallis et son épouse Xhuljeta, Albanais résidant en Italie, sont écroués en août 2003 pour avoir favorisé l'émigration clandestine par association de malfaiteurs, et s'être livrés au trafic d'enfant. Se rendant souvent en Albanie, le couple revenait toujours accompagné d'enfants, dont les papiers étaient falsifiés, parfois avec les photos des trois enfants du couple. Les enfants trafiqués étaient revendus à des parents adoptifs, soit pour qu'ils mendient dans la rue, soit pour des trafic d'organes<sup>15</sup>.

***Escroquerie.*** Munie d'un faux passeport grec et de travellers chèques bien imités, la Bulgare (Neli Dimitrova alias Stella Katolas) se rend au printemps 2003 dans les banques de la région lyonnaise pour récupérer l'argent en espèce. Préjudice : 10 000€Euros le jour de sa capture. Préjudice global probable : 100 000 Euros €<sup>16</sup>.

---

<sup>14</sup> AFP le 01/07/2003.

<sup>15</sup> AFP le 28/08/2003.

<sup>16</sup> Le Progrès le 26/08/2003.



**Grand banditisme.** Antonio Ferrara, braqueur multirécidiviste, spécialiste de l'évasion, s'évade en mars 2003 de la prison de Fresnes après avoir proposé 2 millions d'Euros à qui le ferait sortir. Le 11 juillet, il est arrêté au Peanut's café, rue de Bercy. Il avait changé ses traits par la chirurgie esthétique et portait de faux papiers d'excellente qualité au nom de Luis Da Costa<sup>17</sup>.

**Infiltration d'administrations ou entreprises sensibles.** La *Federal Aviation Administration* (FAA) révèle le 14 février 2004 que 51 personnes employées par quatre aéroports internationaux de Floride ont été arrêtées<sup>18</sup>. Elles sont accusées d'avoir fourni sciemment de fausses informations dans le but d'obtenir un badge d'accès en zone sous douane ou un emploi sur un site sensible<sup>19</sup>.

**Obtention induite d'un examen d'Etat.** Inscrit en candidat libre, un candidat au baccalauréat 2003 dans l'académie d'Amiens envoie cinq complices, munis de fausses cartes d'identité à son nom, passer à sa place les diverses épreuves de l'examen. C'est un surveillant qui réalise que le candidat de l'après-midi diffère de celui qui s'est présenté, au même nom, le matin même.

**Prostitution de luxe.** Les réseaux de prostitution, tel ceux de Margaret Mac Donald (anglaise 44 ans) et de Laura Scheich (allemande 24 ans), démantelés ces deux dernières années, usent de fausses identités pour ouvrir des comptes bancaires et se faire payer par leur client, par tout moyen de paiement approprié. Ce pour des sommes importantes, pour des prestations tarifées 1 000 Euros l'heure<sup>20</sup>.

**Recel de véhicules volés.** De 1999 à 2002 au moins, un toulonnais de 43 ans vend plus de 200 véhicules volés et maquillés. Chiffre d'affaire : 3 millions d'Euros. L'homme (dont on ignore le nom) changeait en permanence d'identité, et usait des noms de ses maîtresses pour faire établir les cartes grises de véhicules, ensuite revendus à des acquéreurs peu regardants.

**Trafic d'êtres humains.** Le 9 mars 2003 à l'aéroport de Bruxelles, un couple de Nigériens débarque d'un vol provenant d'Athènes. L'homme possède les papiers d'identité d'un tiers ; la femme [nigériane détentrice d'un passeport Belge] étant sans doute chargée de l'introduire en Belgique<sup>21</sup>. Tous deux étaient à la tête d'un trafic d'esclaves modernes. Leurs clients : des diplomates africains dont les identités et les nationalités n'ont pas été communiquées.

---

<sup>17</sup> *Libération*. Patricia Tourancheau le 13/07/2003.

<sup>18</sup> AP et *Tallahassee Democrat*, le 14/02/2004.

<sup>19</sup> 51 personnes sur 20 000 soit 0,25% des accréditations délivrées en Floride. Rappelons qu'en 2002, l'auteur avait dénoncé le fait que 1 000 badges avaient été délivrés par Aéroport de Paris et la PAF sur la foi de fausses identités, soit 1% des accréditations en zone réservée sur les aéroports Parisiens. Depuis, les badges ont tous été remplacés et le mode d'accès aux zones réservées se modernise.

<sup>20</sup> *Le Parisien* : Pascale Egré et Frédéric Vézard le 17/09/2003.

<sup>21</sup> *Le Soir*, le 10/03/2003.

**Trafic de faux documents administratifs.** Le 26 août 2003, lors d'un banal contrôle de police dans le X<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, deux hommes sont arrêtés, porteurs d'une dizaine de faux documents dont un passeport vierge<sup>22</sup>.

**Trafic de faux documents administratifs.** Le 6 octobre 2003, les policiers de la BFMP<sup>23</sup> découvrent, en perquisitionnant une chambre de l'hôtel *Formule 1* Porte de Saint-Ouen à Paris, un atelier clandestin de faux documents administratifs. Dans le coffre de la chambre, les enquêteurs découvrent des faux permis de conduire et de passeports vierges. Une partie de ces documents provenait du braquage d'un camion de Chronopost effectué peu auparavant à Marseille<sup>24</sup>.

**Trafic de stupéfiants, escroqueries aux prestations sociales, et blanchiment d'argent.** Le 26 août 2003 un réseau de trafiquants de drogue et de faux documents est démantelé dans le Var et les Bouches-du-Rhône. La cocaïne était revendue à 60 Euros le gramme et les fausses cartes grises à 1 500 Euros. L'enquête a permis d'établir que le groupe avait commis un *braquage* de 1 000 passeports et de 4 000 cartes d'identité vierges. Les malfaiteurs savaient aussi fabriquer des faux permis de conduire, des fausses cartes de séjour, de fausses cartes grises, constituer de faux dossiers pour des crédits ou des allocations Assedic. 4 sociétés basées dans les bouches du Rhône étaient chargées de blanchir les fonds de ces trafics<sup>25</sup>.

**Travail clandestin.** Le 4 juin 2003 à Caen, la police et le groupement d'intervention régional de Basse-Normandie interpellent 40 turcs de 20 à 30 ans, et tous munis de faux papiers. Ils travaillaient dans des SARL françaises du bâtiment et des travaux publics, dirigées par des compatriotes<sup>26</sup>.

**Vols par ruse.** Un réseau de vol de location de matériel de chantier est mis à jour le 16 mars 2003. Les malfaiteurs louent du matériel onéreux d'une valeur de 60.000 Euros, avec de fausses identités et des chèques de caution issus de comptes bancaires ouverts au nom de personnes fictives, puis disparaissent. D'abord stocké à Nice, le matériel s'évapore ensuite vers la rive orientale de la méditerranée. Un maghrébin sous fausse identité, possédant une fausse carte de résidence, était à l'origine des vols. L'un de ses trois complices est aussi porteur d'une fausse carte de résidence<sup>27</sup>.

**A l'étranger**, les faits sont tout aussi préoccupants :

---

<sup>22</sup> *Le Parisien* du 27/08/2003.

<sup>23</sup> BFMP : Brigade aux Faux Moyens de Paiement.

<sup>24</sup> *Le Parisien* le 07/10/2003.

<sup>25</sup> AFP le 27/08/2003.

<sup>26</sup> VEI/ST le 05/06/2003.

<sup>27</sup> *Nice Matin*, le 18/03/2003.

Ronald Noble, secrétaire général d'Interpol révèle en février 2004 que **400 000 passeports vierges volés sont en circulation**<sup>28</sup> en Europe, grâce aux réseaux criminels. Ce chiffre ne comprend pas les passeports délivrés légalement, volés puis falsifiés, ou utilisé frauduleusement. Il ne comprend pas non plus les autres documents, carte d'identité, permis de conduire, visas, etc. Ces 400 000 passeports vierges sont une compilation des données de 34 pays adhérents d'Interpol (181 membres), ayant accepté de collaborer à cette étude. *Or Etats-Unis, l'Allemagne et la Grande-Bretagne n'ont pas accepté de fournir leurs chiffres.* On imagine l'ampleur que représente en 2004 la fraude documentaire mondiale...

La Nouvelle-Zélande observe que **12 000 de ses passeports sont volés ou « perdus » chaque année.** Selon la police locale, ces passeports « évaporés » coûteraient 30 000 Euros pièce au marché noir. En 2000, 2001 et 2002, les autorités néo-zélandaises observent que 8 000 passeports sont déclarés perdus et 3 500 volés. Des sources américaines et australiennes estiment le coût des passeports néo-zélandais à 35 000/40 000\$ l'unité<sup>29</sup>, soit 6 à 7 fois le prix d'un passeport français, suisse, anglais, canadien ou américain, au marché noir.

Chaque année, **3 000 passeports disparaissent des circuits postaux en Grande Bretagne.** Sur les 5,5 millions de passeports établis par an, le nombre de vols de passeports neufs est toujours plus important déclare le *Home office*. 2 359 en 1999, 3 851 en 2000, 2 982 en 2001, et plus de 3 000 en 2002. Pour les services spéciaux britanniques, plusieurs milliers de passeports britanniques seraient aux mains d'organisations terroristes et criminelles, du fait des négligences de la Poste<sup>30</sup>. Un passeport neuf prêt à être falsifié est revendu en moyenne £1 000 (1 420 Euros). Un passeport britannique vierge est revendu en moyenne £2 000 (3 000 Euros).

### **3°) De la criminalité au terrorisme**

Dans les affaires de terrorisme, notamment islamiste, les fausses identités servent à :

**Infiltrer** la société occidentale (y compris les administrations dont, parfois même, la police, l'administration pénitentiaire, l'éducation nationale, la Défense nationale, etc.).

**Planter** des réseaux logistiques dans des pays occidentaux, développer dans ces pays des activités criminelles servant à financer le *Jihad*.

**Partir s'entraîner** au Pakistan, en Bosnie, en Tchétchénie ou en Afghanistan. Le voyage se fait souvent avec un « faux-vrai » passeport européen<sup>31</sup>. Indétectable, même en cas de contrôle approfondi. L'important est de ne pas alerter les services de renseignement.

---

<sup>28</sup> AP le 28/02/2004.

<sup>29</sup> *The New Zealand Herald*, le 01/03/2003 par Eugene Bingham et John Andrews.

<sup>30</sup> *The Guardian* le 26/05/2003.

<sup>31</sup> Un français converti à l'Islam avoue s'être fait délivrer un nouveau passeport illicite à la demande du responsable de la fondation Muwafaq à Jablanica (Bosnie) pour permettre à un moudjahidine de quitter la

**Créer une association** culturelle ou culturelle dont les sociétaires n'existent pas en droit<sup>32</sup>. Cette situation conduit à l'impossibilité juridique de l'action judiciaire, même en cas d'arrestation. Au delà de son activité de couverture, l'association peut recruter des combattants, appeler au *Jihad* « couvrir » ceux qui apportent une aide financière à la cause par la vente de stupéfiants, de trafic divers ou par le vol, reconvertir les anciens combattants à leur retour de *Jihad*.

**Apporter un soutien logistique** aux réseaux islamistes<sup>33</sup> afin qu'ils puissent pratiquer au mieux leur prosélytisme en Europe.

Pour toutes ces activités, l'usage des fausses identités et de leur corollaire « faux papiers », est presque systématique.

#### **a) Quel usage pour les fausses identités ?**

Pour les islamistes :

- L'usage d'une fausse identité désorganise le système identitaire occidental basé sur la confiance,
- La translittération approximative des noms arabes favorise grandement les confusions identitaires.

Les fausses identités sont donc utilisées dans tous les domaines susceptibles de d'apporter des fonds ou un soutien logistique à l'action :

- Déplacements à l'étranger
- Séjours clandestins sous fausse identité
- Achat et vente de véhicules d'occasion à fins logistiques
- Création d'entreprises destinées à blanchir des capitaux
- Création d'associations socioculturelles visant au prosélytisme islamiste
- Fraudes à la protection sociale, notamment pour financer des réseaux en Europe
- Braquages, enlèvements, séquestrations ; vols et trafic divers, toujours pour motif de financement

---

Bosnie. Christophe Boyer, MCC, L'islamisme Radical en France, du prosélytisme au terrorisme. Mémoire MCC 2003.

<sup>32</sup> Cas de l'association « Aide Directe » dans laquelle a travaillé Lionel Dumont et Christophe Caze, malfaiteurs français convertis à l'islam, braqueurs multirécidivistes – Gang de Roubaix. Ils effectuent plusieurs séjours en Croatie comme chauffeurs d'ONG. Caze est abattu par la police Belge le 29/03/1996.

<sup>33</sup> Il a été établi que Mohamed Shawqi, trésorier de la Gama's Islamiyya accompagné de deux autres islamistes, a séjourné en France en novembre 1993. Pour se rendre en France, ces trois individus ont utilisé un véhicule de l'organisation « Al Haramain Islamic Fondation ». Christophe Boyer; MCC.

## **b) L'Europe, base terroriste et laboratoire de fausses identités**

Ce n'est pas un hasard si l'Europe est aujourd'hui la base de repli stratégique de nombre d'organisations terroristes.

Alors que les islamistes sont souvent interdits d'expression dans leur pays d'origine, Londres, Bruxelles, Munich et Paris sont des de libre parole pour tous les courants, y compris les plus extrêmes. L'accès à l'Europe se fait souvent avec une fausse identité, qu'il s'agisse d'emprunter provisoirement l'identité d'un résident européen issu de l'immigration, ou de modifier son nom d'une lettre ou deux pour jouer sur les faiblesses des contrôles à nos frontières.

Le mariage forcé est également un sésame pour l'Europe, car celui qui épouse par exemple une française musulmane, obtient une carte de séjour, une protection sociale, le RMI, et des allocations familiales<sup>34</sup>. Sans compter parfois une dot - et le sentiment pour la famille complice de la mariée (elle-même volontaire ou non) d'avoir fait une bonne action<sup>35</sup>. Le mariage dure alors autant que nécessaire<sup>36</sup>.

### **Exemples :**

- Après le 11 septembre 2001, les allemands découvrent que leur pays a servi de base arrière pour des « kamikazes ». En effet, certains des 19 moudjahidine, ainsi que plusieurs logisticiens, ont été inscrits sous une fausse identité dans les universités allemandes. Tous étaient logés dans des résidences universitaires sous un faux nom.

- Des français islamistes ont parfois trouvé refuge en Belgique. Les 23 avril et 12 juin 2002, 12 militants islamistes sont interpellés dans diverses villes des Pays-Bas. Appartenant à une filière logistique de soutien au *Jihad*, les suspects étaient membres du GSPC<sup>37</sup>. Lors de l'enquête, les policiers néerlandais découvrent de nombreux faux documents, notamment des cartes d'identité et des passeports, authentiques ou falsifiés<sup>38</sup>. Certains de ces documents étaient français.

- Lionel Dumont<sup>39</sup>, membre du « gang de Roubaix », arrêté à Munich en décembre 2003 pour diverses infractions, tente de monter une cellule terroriste au Japon après s'y être

---

<sup>34</sup> *L'Express* du 17/05/2004, Claire Chartier.

<sup>35</sup> « Mariée de force », Oh Editions, (*année*) Leila.X.

<sup>36</sup> « Mon mari a tué Massoud », Marie Rose Armensto, Balland, 2002.

<sup>37</sup> GSPC : Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat.

<sup>38</sup> Christophe Boyer, *idem*.

<sup>39</sup> Lionel Dumont : Né en 1971 au sein d'une famille ouvrière de 8 enfants, il a abandonné ses études en première année d'université. Converti à l'islam en 1993, après son service militaire à Djibouti. En 1994 il participe à la guerre en Bosnie dans les rangs de moudjahidine venus combattre aux côtés des bosniaques. De retour en France il participe à la fondation du Gang de Roubaix formé de plusieurs français convertis à l'islam qui organisent des braquages pour financer la cause islamiste. Arrêté, il s'évade de la prison de Sarajevo en mai 1999. Il bénéficie du soutien d'islamistes italiens radicaux proches du GIA.

introduit en juillet 2002 grâce à un faux passeport<sup>40</sup>. La police nipponne a découvert que le français et son épouse allemande avaient habité à Niigata. Là Dumont a travaillé pour un vendeur de véhicules d'occasion pakistanais qui exportait des véhicules (volés) vers la Russie et la Corée du Nord.

- Djamel Beghal, franco-algérien résidant à Corbeil-Essonnes, interpellé en 1997 dans la mouvance du GIA et relâché sans suite, part en Grande-Bretagne collecter des fonds pour la Tchétchénie. En 2000, il gagne l'Afghanistan et ne revient plus en France. Il est arrêté à Dubaï sous une fausse identité le 28 juillet 2001 avant de révéler qu'il est français. Il est extradé en France le 30 septembre 2001.

- Le 31 janvier 2003, la police italienne arrête 28 pakistanais soupçonnés de préparer des attentats terroristes en Italie. Ils sont interpellés en possession d'importantes quantités d'explosifs et des centaines de faux papiers.

- Le 26 mai 2004, la police marocaine découvre que Youssef Boutchich, incarcéré pour trafic de drogue, est en réalité Youssef Aaddad recherché pour l'attentat du 16 mars 2003 à Casablanca (45 morts dont 12 kamikazes<sup>41</sup>). Arrêté dans une affaire de drogue, Youssef Aaddad s'est bien gardé de détromper les magistrats marocains sur sa fausse identité.

- Le 18 mars 2003, un Yéménite porteur d'un passeport sud-africain est enlevé à l'hôpital de Mogadiscio par six Américains en civil aidés par des miliciens somaliens. L'homme est soupçonné d'être lié à Al-Qaïda<sup>42</sup>. Son passeport est un faux.

« *La nébuleuse intégriste, estime enfin Libération*<sup>43</sup>, *semble avoir bien implanté ses réseaux dans le milieu du trafic de drogue pour financer ses actions* ». La continuité entre la délinquance et le terrorisme (islamiste notamment) n'est plus à démontrer.

Mais au-delà de l'islamisme fanatique, bien d'autres formes de criminalité sont concernées par la problématique fausses identités – faux papiers.

**Criminalité corse** : Le 24 janvier 2001, Louis Carboni originaire de Cargèse (Corse) est arrêté. En « cavale » depuis 1986, il a été condamné par contumace à 15 ans de réclusion criminelle par la Cour d'assise de Corse pour trafic de stupéfiants. Il s'est installé sous un faux nom dans une luxueuse villa de Canet en Roussillon. Lors de la perquisition, les enquêteurs découvrent un pistolet P38, 6 revolvers, un pistolet mitrailleur *Scorpio* doté d'un silencieux, un fusil d'assaut, une importante quantité de munitions, 103 kg de résine de cannabis, 500 grammes de cocaïne, 1,2 million de Francs (183.000 Euros),

---

<sup>40</sup> AFP le 19/05/2004 + quotidien japonais « Asahi Shimbun ».

<sup>41</sup> AFP le 26/05/2004.

<sup>42</sup> *Le Figaro* du 20/03/2003.

<sup>43</sup> *Libération* le 25/05/2004.

30.500 Euros en Pesetas, des cagoules et des faux papiers d'identité correspondant à 8 alias<sup>44</sup>.

**Terrorisme espagnol :** Le 18 juillet 2002, 14 militants de l'organisation terroriste révolutionnaire les Grapo (Groupe révolutionnaire antifasciste du premier octobre), sont interpellés à Paris et à Madrid. Depuis deux ans, les Grapo s'adonnent aux vols à main armée et attaques de fourgons blindés, pour financer leur clandestinité. La découverte d'armes, d'explosifs, d'un atelier de fabrication de faux papiers démontre que la région parisienne est devenue la base de repli, tant de l'« appareil militaire » que du « commandement politique » des Grapo. Analogue aux Brigades rouges ou à la Fraction armée rouge, les Grapo revendiquent 83 assassinats politiques.

**Terrorisme espagnol :** Le 30 juillet 2003, 3 membres d'ETA sont arrêtés à Cahors. Il s'agirait d'un commando logistique, fabriquant fausses plaques d'immatriculation et faux papiers<sup>45</sup>.

---

<sup>44</sup> AP le 06/01/2001.

<sup>45</sup> *Yahoo actualités* 30/07/2003.

## II - Qu'est-ce qu'une fausse identité ?

Dans la société occidentale, chacun dispose d'une identité fixe et en théorie immuable. Il n'y a pas d'identité sans individu. La fausse identité est ainsi une identité *fictive* (ne correspondant à nul individu existant), ou celle d'un individu autre que soi.

L'objet initial d'une fausse identité est d'éviter d'avoir à garantir ses actes, ses écrits, sa parole. Dans une société fondée sur le principe de la confiance citoyenne, on discerne aussitôt les dégâts que peuvent produire des fausses identités.

Il y a quatre formes principales de fausses identités à rapprocher des quatre incriminations prévues par le nouveau code pénal<sup>46</sup>. Code imparfait cependant, dans lequel le législateur semble n'avoir pas saisi que l'usage d'une fausse identité était *une infraction en réalité aussi grave que la fabrication, la détention ou la diffusion de fausse monnaie*<sup>47</sup>. En fait, il s'agit là de crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (livre IV du Code Pénal). Pour nous, les fausses identités sont ainsi plutôt criminelles que délictuelles<sup>48</sup>.

### 1°) Fuir sa responsabilité individuelle

La responsabilité consiste à répondre de ses actes ou de ses fautes. La fausse identité permet à l'évidence d'éviter sa propre responsabilité, pour des actes que l'on a commis. Que l'on soit criminel ou espion, l'usage d'une fausse identité évite en général, une identification permettant de cibler une organisation ou un gouvernement. Existente ainsi quatre possibilités d'éviter de supporter les conséquences de ses actes :

- rejeter sa propre responsabilité sur une *personne virtuelle*,
- rejeter sa propre responsabilité sur une *personne physique* (usurpation d'identité),
- Echanger sa responsabilité contre une autre (substitution volontaire d'identité),
- Préméditer l'extinction de sa propre responsabilité pour la rejeter sur un mort (vol d'identité).

L'apparition d'une responsabilité implique d'abord de constater un fait exigeant une réponse de droit. Mais elle implique aussi l'existence d'un sujet auquel l'appel est adressé, de par sa participation au fait. L'avantage premier de la fausse identité est donc de protéger le sujet générateur de la faute, et d'obliger la justice à abandonner ses poursuites.

---

<sup>46</sup> Falsification, détention, délivrance de faux ou obtention frauduleuse, et faux et usage de faux en écriture publique et authentique. Articles 441-2 et suivants du nouveau Code Pénal.

<sup>47</sup> Article 442-1 du CP : La contrefaçon ou la falsification des pièces de monnaie ou des billets de banque ayant cours légal en France ou émis par les institutions étrangères ou internationales habilitées à cette fin est punie de trente ans de réclusion criminelle et de 450000 euros d'amende.

<sup>48</sup> Article 441-2 du CP : Le faux commis dans un document délivré par une administration publique aux fins de constater un droit, une identité ou une qualité ou d'accorder une autorisation est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euro d'amende.



Tel fut par exemple le pari de Klaus Barbie exilé à Cochabamba (Bolivie) voici quelque 40 ans sous le nom de Klaus Altmann. La justice internationale le retrouva en 1975. Il fut extradé en 1982 et jugé à Lyon en 1987.

L'utilisation première d'une fausse identité, c'est d'éviter la culpabilité et empêcher une réponse de droit. Paraphrasons une formule désormais célèbre<sup>49</sup>, c'est être : « *Ni responsable, Ni coupable !* ».

### **Exemples :**

- Le 18 juin 2002, Jean-Michel 37 ans, déjà condamné à 12 ans de prison pour meurtre, s'emporte et pointe un revolver sur un barman. Arrêté en flagrant délit, il donne aux enquêteurs une fausse identité. « *Je ne voulais pas que les policiers remontent à mon casier judiciaire* » explique-t-il le 6 janvier 2003 lors de son procès.

- Le 4 février 2004 à Sao Vicente (Etat de Sao Paulo), la police brésilienne arrête Fabio Franco, 39 ans, un dirigeant de la « *Sacra Corona Unita* »<sup>50</sup> (mafia des Pouilles). Poursuivi pour homicides, trafic de femmes, de stupéfiants et d'armes, association mafieuse, blanchiment d'argent et extorsion, Franco était entré au Brésil sous fausse identité, avec des faux papiers. Lors de son arrestation, Franco était pansé aux deux mains, car il venait d'être opéré : une chirurgie esthétique visant à effacer ses empreintes digitales.

- Suite à une dispute à la gare SNCF de Saint-Denis (Seine Saint-Denis), Nadir<sup>51</sup>, 25 ans, tire à 7 reprises sur Fofana 26 ans. D'autres « jeunes » saisissent le tireur, le tabassent puis le livrent à la Police. Se disant d'abord « Sébastien » et justifiant de son identité par un permis de conduire falsifié, Nadir finit par être identifié. Faisant déjà l'objet de 62 procédures, il devra répondre de tentative d'homicide, de détention d'arme et d'usage de faux. Egaleme nt connue de la Police, la victime est de même mise en garde à vue, un pistolet automatique 9mm ayant été trouvé dans son véhicule.

## **2°) Les diverses formes de fausse identité**

Il existe quatre types d'usage des fausses identités :

- Les identités fictives
- Les usurpations d'identité
- Les substitutions d'identité
- Les vols d'identité

### **a) Les identités fictives**

---

<sup>49</sup> Georgina Dufoix : Dans l'affaire du sang contaminé, alors qu'elle était Ministre des affaires sociales du Gouvernement Fabius, elle déclare à TF1 en 1991 qu'elle se sent « *responsable mais pas coupable* » du drame vécu par les familles des personnes transfusées par du sang contaminé par le virus HIV.

<sup>50</sup> AP – Alex Silva/AE et <http://ezcaltanet.caltanet.it/article/articleview/57445/1/4>

<sup>51</sup> *Le Parisien* 26/01/2004, Hugues Tailliez.

L'identité choisie est virtuelle ; elle ne correspond à nulle personne vivante ou décédée. Le faux porteur a le nom d'une personne inexistante. La plupart du temps, ces identités fictives sont utilisées par les organisation criminelles qui les attribuent autoritairement à des émigrés clandestins ou à des prostituées. A ne pas confondre avec les pseudonymes : les identités fictives sont, elles, illicites.

### Exemples :

- Le 15 octobre 1996, une jeune femme Africaine de 34 ans est interpellée à Paris. Elle déclare d'abord s'appeler Anne-Marie Piccolo, native de Nouvelle-Calédonie. Or elle n'a rien d'une calédonienne - pas plus que le nom de Piccolo. Plus tard, elle déclare être en fait ghanéenne et s'appeler Christina Baby Quaye<sup>52</sup>, ce qui est peu probable. L'enquête détermine qu'elle arrive en France en 1992 à bord d'un bateau. Elle ignore dans quel port elle a débarqué, puisqu'alors (selon ses dires) elle ne savait pas lire ! A Paris, elle a vécu avec un certain Robert dont elle a oublié le nom. C'est lui qui lui procure les faux papiers. Puis elle se prostitue en Allemagne et en Suisse, avant d'être arrêtée et extradée vers la France. Christina Baby est condamnée à 4 mois de prison et à 3 ans d'interdiction du territoire national. Considérée comme sincère, elle est incarcérée sous son nom déclaré, avant expulsion.

- Le 30 janvier 97, une albanaise de 23<sup>53</sup> ans, se disant institutrice, est interpellée à Bâle par la Police suisse. Se rendant de Bruxelles à Milan en train, elle présente une carte d'identité italienne falsifiée. Elle dit alors avoir acheté sa fausse carte d'identité 100.000 liras (340 FF) quatre mois plus tôt. Problème : d'après l'enquête, la carte d'identité fait partie d'un lot volé dans une mairie italienne en décembre 1996, soit au deux mois auparavant.... La jeune femme est condamnée à 2 mois de prison et 3 ans d'interdiction du territoire. La condamnée est écrouée sous X avant expulsion.

Depuis quelques années, une catégorie nouvelle émerge : l'identité partiellement virtuelle. Il s'agit de modifier une partie de son identité, généralement sa date de naissance. Les jeunes prostituées slaves se prétendent majeures, les pickpockets roumains se prétendent mineurs, et parfois même on trouve des identités fictives dans les opérations terroristes.

- Originaire d'Haïti, Christelle arrive jeudi 27 mai 2004 à Roissy. Son père, fonctionnaire haïtien des PTT, voulait la mettre en sécurité et l'a donc dotée de faux papiers ; elle est donc arrêtée par la PAF (Police aux frontières). Supposée être âgée de 13 ans, un examen osseux pratiqué sur Christelle conclut qu'elle a 17 ans<sup>54</sup>. Elle est expulsée après 4 jours en zone d'attente. Mineure, nulle sanction pénale ne peut être prise contre elle.

Quelques caractéristiques se retrouvent dans les identités virtuelles illicites :

---

<sup>52</sup> *Dernières Nouvelles d'Alsace* (ci-après : DNA) du 15 /10/96.

<sup>53</sup> *L'Alsace* du 31/01/1997.

<sup>54</sup> *Le Monde* du 04/06/2004, Sylvia Zappi.

- Pour des raisons évidentes, ce sont surtout des étrangers non européens qui utilisent des identités virtuelles illicites. Les exemples concernant des français, et même des européens existent, mais sont rares.
- Les mobiles sont très souvent liés à la présence clandestine de proches ou de complices sur le territoire d'un pays européen, et à des trafics illicites de plus ou moins grande ampleur.
- Quelques européens usent d'identités virtuelles. Celles-ci sont souvent maladroites et servent d'abord à mettre en place des escroqueries.
- Les utilisateurs d'identités virtuelles, sont souvent, au même moment, les victimes d'un système dans lequel ils évoluent - même s'ils s'en défendent.
- En 2004, en France, les identités virtuelles constituent probablement 60% des fausses identités.

## **b) Les usurpations d'identité**

Il s'agit ici de prendre, de façon définitive ou temporaire, l'identité d'une personne connue par l'auteur de l'infraction, afin d'éviter de répondre de ses responsabilités futures ou passées. Les affaires d'usurpations d'identité sont les plus spectaculaires ; ce sont d'habitude celles dont parle la presse, alors que les identités virtuelles n'intéressent personne, puisqu'elles ne causent en apparence pas de préjudice.

### **Exemples :**

- Le 31 octobre 2002, Amady (17 ans) est arrêté pour violence volontaire. Déjà connu des services de Police et de l'Administration pénitentiaire, cet adolescent instable donne l'identité de son frère Cheikh, puis s'évade en sautant par la fenêtre. C'est le frère qui est ensuite arrêté et, malgré ses dénégations, est incarcéré un mois avant qu'Amady ne se rende.
- Le 19 février 2003, le musicien congolais Papa Wemba est arrêté à Paris pour traite d'êtres humains. Peu auparavant, un juge d'instruction belge a délivré un mandat d'arrêt international du même chef. L'artiste vient fréquemment en Europe faire des tournées, répéter, enregistrer des disques, avec une quinzaine de « musiciens » - en réalité, des émigrants, munis d'un instrument de musique et d'un visa Schengen « pour motif culturel ». Wemba vend 3 500 dollars le passage. Les « musiciens » restent bien sûr en Europe. Le trafic se reproduit une dizaine de fois par an - depuis au moins 5 ans<sup>55</sup>. Chiffre d'affaire total estimé du trafic : 2 150 000 Euros.

Mais l'Etat peut aussi commettre des usurpations d'identité au préjudice des citoyens.

- Le 19 mai 2004, Mostafa Berrfaï, un ouvrier marocain, est libéré après 18 mois de prison en Espagne et en France pour un meurtre commis en 1991 à Perpignan, par

---

<sup>55</sup> *Le Soir* le 19/02/2003.

l'algérien Mustafa Berrafai<sup>56</sup>. Si ces noms sont identiques en langue arabe, leur translittération latine est différente. On comprend l'erreur, mais il est incroyable que les dénégations du détenu aient été ignorées et que l'identité judiciaire n'ait pas été sollicitée. Saisi par un co-détenu, un avocat consciencieux, Maître Phung, éclaircit l'affaire. Sans lui, Mostafa Berrafai purgeait 30 ans de réclusion criminelle... L'Etat français reconnaîtra-t-il son erreur ?

- En décembre 1999, Régis, 30 ans, né à Brazzaville de parents français et résident en Martinique, est sommé par la RATP de régulariser une soixantaine d'amendes. Or Régis n'a jamais été en métropole. Il hausse les épaules, jusqu'au jour où il se retrouve interdit bancaire. Des dizaines de comptes bancaires ont en fait été ouverts en France sous son identité, avec des « faux-vrais » papiers. Régis est sur le point de créer une entreprise : le projet capote. En 2001, Régis est ensuite arrêté par la gendarmerie, accusé de nombreuses escroqueries.

Libéré sous contrôle judiciaire, Régis enquête seul, se méfiant désormais des institutions. Il découvre alors que son père a perdu (ou s'est fait voler) sa carte d'identité en 1996 en Martinique. Le document se retrouve en France entre les mains d'un Africain qui change la photo. Partant de cette carte d'identité falsifiée, le malfaiteur parvient à obtenir un livret de famille complet. Grâce au livret, l'homme se fait délivrer une « fausse-vraie » carte d'identité au nom de Régis, et ouvre des comptes bancaires un peu partout, sans risque. A la fin de ses recherches, *Régis dénombre 40 personnes portant son identité rien qu'à Paris*. Le livret a circulé. On l'a sans doute vendu à des clandestins qui ont obtenu d'autres papiers et ouvert d'autres comptes bancaires. En avril 2002, Régis comparait en correctionnelle à Nantes<sup>57</sup>. Les banquiers lésés évoquent tous dans leurs dépositions un escroc Noir. Or, bien que né à Brazzaville et résident en Martinique, Régis est Blanc... Le président du tribunal prononce la relaxe. Reste à convaincre la Banque de France, la Sécurité sociale et la RATP qui n'ont pas cessé leurs poursuites pour autant !

Cas intéressant, car associant l'usurpation d'identité et l'identité virtuelle : celui de Stéphane Touron.

- En 1996, un escroc (condamné à 5 reprises) transforme son nom de Touron<sup>58</sup> en Toubon. Il prétend alors être Antoine Toubon, fils de Jacques Toubon, (ex-ministre de la Justice). A l'appui de ses dires, des papiers d'identité falsifiés. Interpellé lors d'un contrôle de ses comptes bancaires et d'un coffre où se trouvent 395 000 francs (60.000 Euros), Touron promet aux policiers une sévère réprimande. En janvier 1997, le vrai ministre est contacté, et dit aux policiers tout ignorer d'« Antoine ». On découvre alors que Touron a extorqué 700 000 francs (107 000 Euros) à une filiale du groupe Spie-Batignolles, prétendant être introduit à la mairie de Paris et pouvoir obtenir un important chantier (un auditorium dans le XVIII<sup>ème</sup> arrondissement). La société crut l'histoire et paya Touron – dont, à la fin du compte, la condamnation fut assez lourde. Ici, l'identité

---

<sup>56</sup> AP, le 19/05/2004.

<sup>57</sup> *Le Parisien* 05/04/2002, Rodolphe Landais.

<sup>58</sup> *DNA* du 19/03/1998 et du 01/02/2000.

d'Antoine Toubon était donc virtuelle, mais le nom de Toubon était usurpé pour profiter de la notoriété du ministre.

Les usurpations d'identité constituent sans doute 30% des fausses identités en 2004.

### **c) Les substitutions d'identité**

Il s'agit d'un échange *volontaire* et *symétrique* d'identité, chacun des deux complices étant à la fois la victime *et* le co-auteur des faits. Naturellement, aucun des deux complices n'ira s'en plaindre auprès de la justice. Les cas de substitutions d'identité concernent toutes les nationalités et toutes les couches de la population. Les exemples les plus courants de substitution d'identité concernent:

- Le séjour illicite sur un territoire,
- Le passage illicite d'un examen universitaire,
- Le passage illicite d'un examen médical, en vue d'obtenir une réforme militaire, ou de fausser une expertise, au cours d'une escroquerie quelconque,
- La création illicite d'identité lors d'un accouchement, motivée par le mal d'enfant, ou les difficultés d'adoption.

#### **Exemples :**

- Le 5 novembre 1998, deux prostituées camerounaises<sup>59</sup> sont interpellées à Mulhouse. Divorcée d'un français, l'une d'elles est connue pour avoir vendu sa carte d'identité (qu'elle a déclaré perdue) à une compatriote qui s'est prostituée sous ce nom, avant d'être expulsée. On apprend ensuite que ces femmes, entre temps naturalisées françaises, revendent fréquemment leurs papiers à des compatriotes, tout en sachant que des infractions peuvent être commises sous leur nom. Une des deux femmes explique ainsi que « *le nom français importe peu ; c'est le nom camerounais qui compte* ». Elle ne pense donc pas commettre la moindre infraction. Cette femme est placée en rétention administrative avant expulsion.

- Le 24 juin 1999, *Le Monde* publie un article sur la triche aux diplômes<sup>60</sup>. On y apprend ainsi que la substitution d'identité aux examens est « un stratagème relativement fréquent ». le cas de Demba K. est cité. Le jeune homme a été exclu de l'Université Paris XIII pour 3 ans. A son sujet, la présidente de l'université explique que « *dans certains cas, la procédure administrative peut déboucher sur une information judiciaire, car la fraude est un délit passible (...) de 3 ans de prison et de 60.000 francs d'amende. Cela étant, ajoute t-elle, les peines infligées en correctionnelle sont autrement plus légères et invariablement assorties du sursis.* ».

---

<sup>59</sup> *L'Alsace* 11/05/1998.

<sup>60</sup> *Le Monde* 24/06/1999 page 15. Article de Roland-Pierre Paringaux.

- Mohamed S, homme mûr originaire d'Algérie, avertit son médecin<sup>61</sup> qu'il se fait opérer à Bordeaux et ne le verra pas pendant deux mois. De passage à Bordeaux, le praticien visite son patient à l'improviste. A l'hôpital, on lui indique la chambre. Surprise : un inconnu occupe le lit. C'est un compatriote, à qui Mohamed S a prêté ses papiers d'identité, pour qu'il bénéficie de sa couverture sociale.

- Rosalie B<sup>62</sup>. est mère célibataire : elle a deux enfants ; un troisième va naître. Elle est hébergée par un couple dont l'épouse, Madame M., ne peut avoir d'enfant. Aussi, avec l'accord de son mari, s'entend-elle avec Rosalie pour que l'enfant attendu soit déclaré à l'état civil au nom des époux. Une opération courante en Afrique - mais qui, en France, constitue le délit de substitution d'enfant. Mme M. se dit donc enceinte à son employeur, prend un congé de maternité, éludant - cela va sans dire - les visites prénatales. L'accouchement de Rosalie a lieu chez les époux M. dont le mari se rend ensuite au bureau de l'état civil pour déclarer la naissance de « son » fils. Mais l'affaire s'ébruite. Une enquête est ouverte et une procédure adressée au parquet – qui se montre humain : il n'engage pas de poursuites, se contente de faire modifier l'acte de naissance de l'enfant, tout en indiquant aux époux B. les formalités à accomplir en vue de son adoption.

- L'escroc anglais Danny Sorhaindo<sup>63</sup> a passé au moins 99 fois l'examen du permis de conduire britannique, se présentant à la place de candidats soucieux de réussir. Chaque « prestation » était payée 550 Livres, soit 800 Euros. Il est condamné à 9 mois de prison.

- Un jeune Creillois de 20 ans sera jugé le 8 novembre 2004 pour avoir fraudé au Baccalauréat 2003. Se présentant en candidat libre, le jeune homme aurait embauché trois « doublures » pour diverses épreuves. Analyses graphologiques aidant, les enquêteurs ont ainsi noté que ses copies comportaient trois écritures manuscrites différentes. L'auteur supposé des copies dit, lui, avoir bâclé certaines épreuves. Or certaines copies sont truffées de fautes d'orthographe et d'autres n'en comportent aucune. C'est un appel anonyme au rectorat d'Amiens qui a révélé la fraude.

Les substitutions d'identité constituent probablement 4% des fausses identités en 2004.

#### **d) Les vols d'identité**

Le vol d'identité suppose que la victime n'a pas capacité à défendre son bon droit – parce qu'elle est morte. C'est la spécificité de ces cas, à l'inverse de l'usurpation d'identité, où victime et auteur des faits sont vivants.

Les vols d'identité sont rares. Le vol est la soustraction de la chose d'autrui telle que définie dans les articles 311-1 et suivants du Code Pénal. Sauf que le vol d'identité a la particularité de concerner ce qu'il y a de plus intime chez l'individu. L'infraction ne saurait simplement être comparé au vol d'un vélo, d'une voiture ou d'un compte en banque, mais réellement à l'existence d'une personne qui disparaît corps et bien, à son insu et contre sa propre volonté, de la société.

---

<sup>61</sup> Récit de CM.

<sup>62</sup> « Fausses et vraies identités » – Marcel Sicot page 183. (références ?)

<sup>63</sup> Reuters 17/01/2004.

## Exemples :

- Le 27 avril 2002, Nadir Sedrati comparaît devant la Cour d'assises de Meurthe et Moselle pour l'assassinat de trois ex-codétenus dont il a usurpé l'identité. L'accusation soupçonne Sedrati d'avoir, de mai à novembre 1999, découpé deux de ses victimes avec un broyeur à végétaux. Du dernier corps, nulle trace. Sedrati a utilisé l'identité des trois victimes avant et après leur disparition. Il se dit innocent. Usurper ou voler une identité, oui : « *Mais ça, c'est pas grave madame la Présidente* » dit-il. Or de troublants précédents existent : en 1985, Sedrati comparaisait pour des faits analogues sur un ex-enseignant de Charente-Maritime. En 1994, il use plusieurs mois durant de l'identité d'un retraité d'Ile-de-France. Chaque fois, acquittement au bénéfice du doute, ou non-lieu. Pour prouver son innocence, Nadir Sedrati désigne, dans la salle, d'ex-victimes : « *Joël Royer, je lui ai pris ses papiers, mais je ne l'ai pas tué ; il est là. Philippe Grossiord, c'est pareil [...] je lui ai pris son identité [et] il est toujours vivant ! Des identités j'en ai pris, vingt, cinquante. J'ai un passé lourd, mais je n'ai jamais été violent, je n'ai jamais tué quelqu'un<sup>64</sup>.* ».

- En 1998 ou 1999 (date incertaine) Suzanne Le Nestour, 98 ans, décède. Son fils, Yves Le Nestour, 66 ans, zoologue, la coupe en morceaux qu'il jette à la Seine, mais conserve la tête momifiée de sa mère à domicile. Pour l'administration, Madame Le Nestour est donc vivante : elle continue d'être pensionnée et bénéficie d'un loyer type « loi de 1948 » pour un appartement rue de Lille, dans le VII<sup>ème</sup>. La vérité éclate en mars 2002 quand les voisins protestent contre des odeurs pestilentielles. « *J'ai confié ma mère à la faune du fleuve en la remettant ainsi dans le cycle de la vie* », déclare Yves Le Nestour au tribunal, le 4 mai 2003<sup>65</sup>. Pour recel de cadavre et escroqueries diverses, l'homme est condamné le 6 mai 2003 à 18 mois de prison avec sursis par le TGI de Paris<sup>66</sup> et injonction de soins psychiatriques. Le Nestour reprend donc son activité de loueur de bateaux d'enfants, au bassin des Tuileries...

- En 1988, le citoyen belge Filip Vandeveld, 27 ans, décide de voler l'identité d'un autre, qu'il tuera. Le 21 janvier 1989, il rencontre Willy Devos, 52 ans, dans un café d'Adinkerke, l'attire chez lui et l'étrangle. Il incendie le corps puis disparaît, en ayant échangé les papiers d'identité de sa victime et les siens. Découvrant le corps carbonisé, la police croit d'abord au décès accidentel de Vandeveld, mais l'examen des dents du cadavre sème le trouble. Lorsque la banque de Vandeveld informe le Parquet que leur client a retiré de l'argent de son compte depuis le Portugal, les doutes s'aggravent. Vandeveld est alors arrêté par la police portugaise pour le vol d'un voilier dans le port de Lisbonne, sur lequel il voulait s'enfuir au Brésil. Condamné à 5 ans de prison de ce fait, il avoue le meurtre de Willy Devos au magistrat de Furnes venu à Lisbonne en septembre 1989. Mais, sorti de prison en 1994, il séduit une Portugaise, qui lui donne deux enfants. C'est pourquoi le Portugal refuse durant 14 ans son extradition vers la Belgique, prétextant en outre que la peine de mort y existe encore. Le Portugal décide enfin d'ex-

---

<sup>64</sup> *Le Monde* du 27 avril 2002.

<sup>65</sup> *Le Figaro* du 04/05/2003, Philippe du Tanney.

<sup>66</sup> *Le Parisien* du 07/05/2003.

trader Vandavelde, condamné par contumace en février 2000 par la cour d'assises de Bruges à 25 ans de réclusion criminelle<sup>67</sup>.

---

<sup>67</sup> *Le Soir*, 16/06/2003, Eddy Surmont.



### III - Fausse identité et fragilisation de la société

- **Aujourd'hui, en France, le contrôle de l'identité des personnes n'existe tout simplement pas.**

les autorités administratives contrôlent juste la *validité* des documents d'identité. Si ce document est jugé conforme par le contrôleur, l'identité est validée. Mais les attentes de chacun sont variables : un employé de la poste, d'une banque, d'une préfecture ; une caissière, un notaire, un vendeur de voiture, un douanier, un policier, un greffier, etc., ont tous la charge de contrôler tel ou tel document d'identité de leurs clients ou usagers.

De ce fait, les risques de validation à tort sont quotidiens, et multiples.

Cette incapacité de la société et de l'Etat à contrôler l'identité de ses citoyens est une aubaine pour les escrocs. Au-delà, les criminels l'ont bien compris : ils exploitent le filon tant qu'ils le peuvent, du petit délit au crime le plus grave.

#### 1°) Abuser l'Etat - Exemples

##### *Abuser la justice*

- Le 22 novembre 2002, au tribunal correctionnel de Bobigny, Boundiane M., 34 ans, Kamel K., 29 ans, et Houari B., 32 ans, sont condamnés à dix mois de prison ferme pour recel de vêtements et séjours irréguliers sur le sol français<sup>68</sup>. Ils totalisent ensemble quinze fausses identités, sous lesquelles ils ont été condamnés plusieurs fois chacun pour vol et trafic de drogue. « *Vous avez réussi la performance de venir devant nous avec un casier judiciaire vierge alors que vous avez déjà passé huit ans derrière les barreaux* » lance la présidente, après énumération des combines. Sans-papiers et interdits de territoire, les trois hommes disent travailler au noir et bénéficier des largesses de leurs épouses. A la peine de prison, le tribunal ajoute une interdiction de séjour de trois ans sur le territoire français.

- Le 29 mars 2003, Ahmed A... comparait pour détention de marchandise de contrebande. Il se dit de nationalité palestinienne. Or le fichier des empreintes digitales indique que Monsieur Abdallah se disait marocain lors de sa dernière interpellation. Il est condamné à 3 mois de prison<sup>69</sup>. Mais la justice a-t-elle les moyens de connaître la vraie nationalité du prévenu ? Non. Libéré, Ahmed A... aura loisir de disparaître sous un alias lors des quelques jours de sa période de régularisation.

##### *Abuser l'état-civil*

- L'affaire des faux passeports des footballeurs de Saint-Étienne, devenus européens par enchantement, a défrayé la chronique sportive en avril 2002. Non pas qu'avoir des faux

---

<sup>68</sup> *Le Parisien* du 23/11/02. Julien Constant.

<sup>69</sup> *Le Courrier Picard*, TG, le 29/03/2003.

passesports<sup>70</sup> soit un problème grave pour les instances sportives nationales, la presse, les supporters ou les citoyens - nul ne s'en est vraiment ému. Le plus grave était, pour les clubs, de ne pas pouvoir recruter à son bon gré tel ou tel « Mozart du ballon rond ». Car chacun sait qu'il coûte moins cher d'acheter du papier que de subir la lenteur de la procédure.

### ***Corruption active***

L'ancien consul de Belgique au Maroc Jacques Huygen, a été poursuivi pour octroi illécite d'une trentaine de passeport à des prostituées marocaines<sup>71</sup>. Les personnes lui étaient présentées par une ex-prostituée, amie de sa maîtresse marocaine. Pour le ministère des affaires étrangères belge, l'affaire pourrait concerner 250 dossiers.

### ***Se jouer du contrôle aux frontières***

1 800 passeports et plusieurs milliers (probablement 20 000) visas Schengen ont été volés dans la nuit du 14 au 15 décembre 2002 au consulat de Grèce à Bruxelles<sup>72</sup>. Les voleurs ont également dérobé des tampons, des archives ainsi que des dossiers.

### ***Evasion, entre autres...***

Richard (25 ans) et Théodore (26 ans) sont arrêtés le 6 janvier 2004 à Pierrelaye (Seine Saint-Denis) lors d'un contrôle de police. Richard conduit le véhicule sans permis de conduire. Les hommes se présentent comme cousin sous le nom de G...<sup>73</sup>. 50 g. de résine de cannabis, 540 Euros et des traces de cocaïne sont trouvés dans leur véhicule, ce qui déclenche une vérification d'identité. Richard s'est en fait évadé de la maison d'arrêt de Châteaudun en septembre 2003. Il a déjà été condamné pour conduite sans permis. Il est aussi connu dans nombre d'autres procédures. Théodore, lui, a été condamné en 2002 à 6 ans de prison pour trafic de stupéfiants et usurpation d'identité. Tous deux sont multi-récidivistes, déjà dix fois condamnés.

### ***Intégrer la police en tant qu'étranger sous fausse identité***

Malik Étienne C...<sup>74</sup>, 40 ans, né à Kaolack (Sénégal), vit depuis 13 ans sous l'identité d'un compatriote, Amadou Gueye, 40 ans, né à Marseille, qui lui prête son identité après son retour au pays. Grâce à l'extrait de naissance d'Amadou Gueye, Malik Étienne C... obtient un passeport et une carte d'identité français. En 1984, il devient gardien de la

---

<sup>70</sup> Les faux passeports étaient obtenus de deux façons : soit les club avaient des liens avec le crime organisé et se procuraient des faux documents par le biais classique (cela en dit long sur le fonctionnement du football en Europe), soit ils fournissaient au joueur postulant des faux certificats de naissance de façon à se faire délivrer par des circuits parallèles des papiers d'identité délivrés par l'autorité de légitimité.

<sup>71</sup> *Le Soir*, le 19/12/2002

<sup>72</sup> *Le Soir*, le 04/01/2003

<sup>73</sup> *Le Parisien*, 10/01/2004, Frédéric Naizot.

<sup>74</sup> *Le Parisien* Août 1997.

paix. Il fait une carrière sans histoire dans la police, jusqu'en 1996 où il est détaché au tribunal de Police de Paris. Mais Malik Étienne s'est lancé dans une entreprise d'usurpation d'identité au profit de compatriotes. Or trois d'entre eux sont arrêtés, et parlent. Convoqué, Malik Étienne est confondu par ses empreintes digitales. On réalise alors qu'il est fiché à l'identité judiciaire pour avoir tenté en 1978, d'usurper l'identité d'un autre compatriote...

### ***Obtenir la nationalité française (et de vrais papiers) en tant qu'étranger sous fausse identité***

Le 18 mai 2004, un étranger en situation irrégulière est arrêté à la mairie de Lorient alors qu'il retire un passeport, délivré sur la foi de faux papiers français. Or depuis quelques temps, à Lorient, nombre de demandes de passeports, de cartes d'identité, d'extraits d'acte de naissance sont requis par des habitants de la région parisienne – ce qui finit par intriguer les employés de la mairie. Les policiers estiment qu'une filière de faux papiers avait jeté son dévolu sur Lorient, ville provinciale sans grande criminalité.

## **2°) Abuser les entreprises - Exemples**

### ***Abuser l'administration fiscale***

- Laurent Laluc, un agent des impôts de 27 ans, et Benjamin Silvani, graphiste de 26 ans tous deux fondateurs d'un collectif artistique baptisé "Métastase" ont comparu mercredi 23 juin 2000 devant le tribunal de grande instance de Pontoise (Val-d'Oise), pour avoir soutiré frauduleusement plus de 8 millions d'euros à l'administration fiscale. Ils sont poursuivis pour "escroquerie" et "usage de faux documents administratifs"<sup>75</sup>. Le parquet leur reproche d'avoir trompé les impôts en adressant, sous deux faux noms, une série de déclarations de revenus qui faisaient ressortir des avoirs fiscaux fictifs fabriqués par Monsieur Laluc sur son lieu de travail. Les deux acolytes avaient ainsi obtenu du fisc un virement bancaire de 5 millions d'euros, ainsi qu'un chèque de 3 millions d'euros, en septembre 2002. Les deux "artistes" se sont d'abord procurés très facilement de vrais papiers d'identité au nom de deux personnages fictifs, Chevalier et Leroy, sur présentation de certificats de naissance falsifiés. L'expérience s'est poursuivie en dotant les deux noms fictifs de faux revenus, déclarés aux impôts, mais aussi de vrais comptes en banque et en constituant une SARL ayant pignon sur rue. Contre toute attente, la SARL Leroy-Chevalier se voyait remettre par le Trésor public, au dernier trimestre 2001, une première série de chèques d'un montant de 140 000 francs correspondant aux restitutions d'avoirs fiscaux mentionnés dans une dizaine de fausses déclarations fiscales. Seul le banquier de la SARL Leroy-Chevalier s'était inquiété de la manœuvre, en contactant la Trésorerie générale de Bobigny pour s'assurer qu'il n'y avait pas eu d'erreur dans le virement de 5 millions d'euros. On lui avait alors répondu que tout était en règle. "Reconnaissez-vous les faits ?" leur demande la présidente, Josée Grouman. "Je dirais même que je les revendique !", lui répond l'agent des impôts. Nous avons agi dans le cadre d'un collectif artistique à tendance anarchiste créé pour "choquer les gens". Benjamin Silvani ajoute pour sa part : « on réfléchissait sur le thème de l'identité. On voulait ajouter un grain de sable dans la société en créant des individus virtuels." Le tribunal correctionnel de Pontoise, le 05/07/04 a condamné Mr Laluc et Mr Silvani

---

<sup>75</sup>Le Monde, 28/06/2004, Alexandre Garcia.

respectivement à des peines de trois ans et deux ans de prison dont une large part de sursis. Tous deux sont ressortis libres du tribunal.

### ***Abuser les banques.***

- On l'appelle l'escroquerie « à la zairoise », en hommage à ses inventeurs. Elle consiste à ouvrir nombre de comptes bancaires sous des identités distinctes, fausses de préférence ; puis à y déposer des chèques d'origine douteuse, qu'on fait circuler d'un compte à l'autre. En jouant sur les délais d'encaissement, on récupère *in fine* une somme importante, puis on disparaît. Disciple doué des zairois, l'Ivoirien Guy Charlie. Depuis 1982, il ouvre de multiples comptes sous fausse identité et y soustrait ensuite de fortes sommes. Charlie ouvre d'abord un compte avec une simple déclaration de perte de sa carte de séjour. L'opération est enfantine : il multiplie les domiciliations bancaires. Il est arrêté en mars 2003 en déposant sur un nouveau livret un chèque de 29 000 Euros. Ses dernières opérations bancaires s'élèvent à 127 530 Euros. Il vient de commander une Audi cabriolet et une Cadillac, valant 100 000 Euros. Sachant qu'outre les espèces, de tels escrocs utilisent désormais cartes bancaires et chéquiers, on imagine le préjudice commis par celui-ci sur 20 ans...

- A l'aide de faux papiers fourni par un Zairois, deux femmes ouvrent des comptes en banque en Seine Saint-Denis<sup>76</sup>, ensuite alimentés par des chèques volés et falsifiés. Puis ces femmes retirent l'argent, gardant 10% du montant du retrait. Le reste va au patron et couvre ses frais « techniques ». Les policiers tâchent désormais de retrouver les particuliers et banques abusées. Sur un seul mois, disent-ils, le préjudice dépasserait les 20.000 Euros.

- Arrestation à Lyon de Fabienne, une zairoise de 32 ans qui a usurpé l'identité d'une étudiante lyonnaise, ouvert un compte à son nom et émis 90 chèques, pour 40.000 Euros au total. Fabienne est dans une filière dont le chef, en fuite, est mis en examen en novembre 2003 pour quarante escroqueries analogues, commises sous 39 identités. L'homme a été remis en liberté par le Juge des libertés ; le parquet a fait appel et un mandat de dépôt a été délivré contre lui. Entre temps, l'homme a disparu<sup>77</sup>.

### ***Abuser les compagnies d'assurances.***

Suite aux attentats du 11 septembre, un homme affirme que son fils est décédé dans l'attaque des tours du World Trade Center. Nul élément probant n'appuie cependant ses dires. L'enquête révèle que l'homme n'a jamais eu d'enfant et a imaginé le stratagème pour toucher les primes d'assurance.

---

<sup>76</sup> *Le Parisien*, 13/01/2004, Elodie Soulié.

<sup>77</sup> *Le Progrès*, 20/01/2004 Christine Mériot.

### ***Commandes avec une fausse carte bleue***

Christian, malfaiteur camerounais de 27 ans, commande ses courses avec une Carte Bleue établie sous un faux nom. Une commande de 700 Euros de champagne intrigue le service de vente à domicile. Interpellé, Christian est ensuite remis en liberté.

### ***Embauche sous fausse identité***

Le 06 janvier 2003, Matondo comparait devant le tribunal d'Evry pour faux et usage. « Je travaillais sans papiers, mais mon employeur ne voulait plus prendre de risque... alors j'ai eu recours à des faux ». or Matondo, d'origine indéterminée, a déjà été poursuivi pour recel, vol et contrefaçon sous 7 identités diverses... même sa compagne ne connaît pas son vrai nom ! Il est déjà interdit définitif de territoire français, mais la sentence n'a jamais été appliquée<sup>78</sup>.

### ***Pédophilie, Assassinat***

Le 16 Août 2002, Ian Huntley, 28 ans, assassin de deux fillettes à Soham (Suffolk, Angleterre) est embauché comme concierge du collège des deux victimes, faux papiers à l'appui, sous le patronyme de Ian Nixon. Objectif : pouvoir travailler dans une école alors que ses antécédents judiciaires pédophiles ne l'autorisent pas à s'approcher de jeunes enfants<sup>79</sup>.

### ***Vols de données personnelles***

En janvier 2003 à Regina (Canada), le disque dur du serveur d'une importante entreprise d'assurance est volé. Il contient les données personnelles de 180 000 personnes (identité complète avec filiation, adresses, numéro de sécurité sociale, comptes bancaires, mouvements bancaires, numéro de cartes de crédit, et d'autres renseignements financiers). Pour la police du Saskatchewan, ce vol vise à utiliser les identités contenues dans ce disque dur<sup>80</sup>.

## **3°) Abuser les individus - Exemples**

### ***Abus de confiance***

Michele d'Auria, vivait en France depuis 10 ans sous l'alias Antonio Camino<sup>81</sup>. Il avait été le médecin de l'abbé Pierre, qui ignorait tout de l'identité de son praticien et ami. Michele d'Auria était recherché par la justice italienne depuis les années 1990, pour plusieurs vols à main armée commis par le groupe terroriste *Prima Linea*.

### ***Usurpation de qualité ou d'identité***

---

<sup>78</sup> *Le Parisien*, le 07/01/2003.

<sup>79</sup> JT France 2 – Anne Ponsinet - du 19/08/02 et *Le Journal du Dimanche* du 18/08/02.

<sup>80</sup> *Business Reporter*, Tony Van Alphen, le 30/01/2003.

<sup>81</sup> *Le Monde* le 09/01/2003.

Dominique Carleton, écrivain, renvoyée d'une agence de communication, décide en 1998 de renflouer ses finances personnelles grâce à une astuce simple : se faire livrer des parfums, cosmétiques et vêtements de marques, puis les revendre à son profit. Jouant l'attachée de presse ou la productrice, elle se fait livrer des produits de luxe pour de soi-disant campagnes de communication ou émission de télévision. De 1998 à 2002, cela lui rapporte des dizaines de milliers d'Euros. Elle raconte d'ailleurs l'histoire dans son premier roman<sup>82</sup>, expliquant ainsi comment elle usurpa l'identité de Catherine Trautmann, alors ministre de la culture. Carleton est déjà poursuivie pour des faits analogues<sup>83</sup> au préjudice de Laurence, fille de Jean-Marie Cavada, ex-président de Radio France. Carleton avait surtout la volonté de nuire à une profession (attachée de presse) qu'elle exècre. Découvrant la facilité de l'usurpation sans même user de faux documents d'identité, elle s'est ensuite prise à son propre jeu.

### ***Incarner un enfant disparu.***

En décembre 2004, le tribunal correctionnel de Grenoble jugera Frédéric Bourdin, qui s'invente les vies d'enfants mystérieusement disparus<sup>84</sup>. En 1996, un passant le trouve affamé sur un trottoir de Rolle, en Suisse et le confie à la Police. Il déclare alors s'appeler Manfred Belotto, orphelin. « Mes parents sont morts dans un accident de voiture à Trieste ». Dès qu'on l'interroge un peu précisément, il devient muet, prétextant des sévices sexuels. Ses empreintes digitales le trahissent, après un mois passé dans centre thérapeutique. Il est simplement raccompagné à la frontière. En 1997, Frédéric (23 ans) incarne Nicholas Barclay disparu en 1994 à San Antonio (Texas) et déclare sa fausse identité à un magistrat espagnol. On le rapatrie au Texas, où « sa » famille le reconnaît. Il y vit 3 mois, puis est confondu par un test ADN. Verdict : 6 ans de prison. Enfin le 23 février 2004, Frédéric incarne Léo, enfant disparu en Isère depuis 1996. Il prétend avoir été séquestré par des pédophiles. Là encore le test ADN est décisif. Mais Frédéric Bourdin a bien d'autres identités : Shedgin Guteyere, Benjamin Kent, Jimmy Peter, Shadjan Raskovic, Marc Selopin, Thomas Wilson, Robin Morins ou Arnaud Orions...

### ***S'inventer une fortune***

Christophe Rocancourt se dit « orphelin, play-boy et taulard<sup>85</sup> ». De 1987 à 1992, il est poursuivi pour nombre d'escroqueries. Suite à une enfance difficile, Rocancourt découvre l'argent facile. Il use alors de son charme, de son culot - et de fausses identités et qualités - pour vendre un immeuble parisien qui ne lui appartient pas, ou incarner Christophe Rockefeller ou Michael Von Hoven, un pilote de formule 1. « *C'était une revanche sur la vie que je n'avais pas eue.* »<sup>86</sup>. Encouragé par ce don pour les changements d'identité, Christophe finit par vendre de faux documents, dont des passeports

---

<sup>82</sup> « La mer à Boire », Denoël, Mai 2000.

<sup>83</sup> *Le Monde* du 06/12/2002

<sup>84</sup> *L'Express*, 24/05/2004, Marie Huret.

<sup>85</sup> « Orphelin, play-boy et taulard », de Christophe Rocancourt, Michel Lafon, 2003.

<sup>86</sup> Entretien personnel avec Christophe Rocancourt, alors détenu en Colombie britannique.

américains. Les préjudices causés par Rocancourt au détriment de personnes fortunées atteignent des dizaines de millions de dollars, une somme partielle, car nombre de victimes n'ont pas porté plainte, pour étouffer le scandale.

***Recel de cadavre, mort, et ... résurrection***

En avril 2002, Pasquale Antonio (48 ans) disparaît. Ses parents signalent sa disparition. Or voilà qu'un inconnu se jette sous un train, le 21 juillet 2002. La victime étant privée de papiers d'identité, les parents d'Antonio sont invités à identifier le défunt. Ils sont formels : c'est bien lui ! Le corps est rapatrié et inhumé. Le 13 Août, un homme qui, sur une plage, volait des vacanciers est arrêté. Le malfaiteur déclare à la police être Pasquale Antonio, et à titre de preuve, montre ses papiers d'identité. Présenté au juge, « Antonio » est reconnu coupable, mais libéré - avant que la police ne découvre son statut de « défunt »<sup>87</sup>... L'homme est désormais en fuite. Mais qui est donc inhumé à sa place ?

---

<sup>87</sup> Agence de presse italienne ANSA.

## IV – Préjudices estimés

Il n'est pas aisé d'évaluer les préjudices liés à l'infraction d'usage de fausse identité, la très grande majorité des infractions n'étant pas révélée. Mais en prenant simplement les fraudes constatées et avouées, les préjudices des seuls pays occidentaux s'élèvent à plusieurs milliards d'euro par an. Si l'usage de fausse identité continue de progresser à ce rythme - + 40% par an en France, aux Etats-Unis et en Grande Bretagne - cette infraction deviendra vite la plus répandue de l'économie criminelle mondiale.

### *Préjudices d'ordre macroéconomique*

En France les préjudices liés aux fausses identités sont mal connus, faute d'être pris au sérieux et recensés par l'Etat. Dans nombre de procédures pénales criminelles, l'usage d'une fausse identité est en outre vu comme une infraction connexe anodine, donc peu réprimée. L'auteur estime ainsi que, dès 1997, ce préjudice s'élève à 215 millions d'Euros par an pour l'administration française. Une simple estimation, car les services sociaux concernés (UNEDIC, sécurité sociale, CNAL, URSSAF, etc.) refusent constamment de collaborer à de tels travaux d'évaluation.

Aux Etats Unis, **27 millions d'américains** (un peu moins de 10% de la population totale) ont été victimes d'une usurpation d'identité lors des cinq dernières années. Washington reconnaît que sur la seule année 2002, 10 millions d'Américains ont subi de telles fraudes, pour un préjudice estimé par la Commission de Protection des Consommateurs à plusieurs **milliards de dollars**<sup>88</sup>. Les fraudes majeures concernent l'ouverture de comptes bancaires, l'usage de la carte de crédit d'un tiers, la location d'appartement, l'embauche en entreprise et bien sûr, la fraude à la protection sociale.

- En 2002, les fraudes à l'identité enregistrées par la police ont causé un préjudice dans le monde de 73,8 milliards de dollars (63 milliards d'Euros), dont 24,6 pour les Etats-Unis<sup>89</sup>. Pour 2003, les préjudices au plan mondial sont estimés à 221,2 milliards de dollars (188 milliards d'Euros), dont 73,8 pour les Etats-Unis.

- Taux de croissance annuel des fraudes à l'identité : 42% aux USA, 41% en GB, et probablement 40% au moins en France<sup>90</sup>.

- Le cabinet américain d'audit *Retail Decision* estime en 2003 que le préjudice moyen par usage frauduleux d'une fausse identité est de 9 800 dollars.

- Toutes les 79 secondes, aux Etats-Unis, une identité est usurpée, un compte bancaire sous fausse identité est ouvert, des achats frauduleux sont effectués<sup>91</sup>.

---

<sup>88</sup> *Herald Tribune*: déclaration de J.Howard Beales 3rd, directeur de la Commission's Consumer Protection Program, le 04/09/2003.

<sup>89</sup> Etude du département *Retail Decisions d'Aberdeen Group* (GB). Peter Baxendale.

<sup>90</sup> *Réf Idem*. 157.000 cas enregistrés en GB en 2002, et 86.000 cas aux US en 2001. Estimation 2004 : 320.000 cas en GB, autant en France, 280.000 aux USA.

<sup>91</sup> CBS News 2003.



- En 1992, la société américaine de crédit *TransUnion* a traité 35.000 cas d'usurpation d'identité pour ses clients. En 2001, elle en a traité plus d'un million !<sup>92</sup>

- En moyenne, une victime d'usurpation d'identité, doit passer 175 heures sur le problème et subir 1.000 Euros de pertes irrécupérables<sup>93</sup>, ce pour démontrer son innocence et mettre fin à l'usage frauduleux de son nom.

- En Grande Bretagne, le NCIS<sup>94</sup> estime que la criminalité identitaire a eu un coût supérieur à **1,3 milliard £ (2 milliard d'Euros) en 2002 !** Le *Home Office* (ministère de l'intérieur) est à ce point préoccupé qu'une commission spéciale a été créée. Cette dernière a été catégorique : ces trafics sont le fait d'organisations criminelles. Les faux porteurs acquièrent leurs faux papiers par des réseaux.

- De son côté, le GAO (*General Accounting Office*, la Cour des comptes du Congrès américain) a calculé le coût pour l'Etat de l'usurpation d'identité<sup>95</sup> d'un citoyen :

- 11.443 dollars en frais de justice

- 15.000 dollars de recherches pour les services de l'Etat

- 20.000 dollars de frais de procédure pour le FBI

**Soit au total 46 443 dollars (± 38 500 Euros)**

### ***Préjudices d'ordre microéconomique***

User d'une fausse identité, c'est l'assurance d'un bénéfice direct énorme - et d'un risque minimal.

- Les taux de découverte sont faibles (1 infraction révélée pour 25 commises),

- Les taux d'élucidation sont faibles (1 condamnation pour 5 infractions révélées),

- Le risque pénal est très faible en comparaison du bénéfice obtenu (de 10 à 12 ans pour un vol à main armée sans violences de 150 000 Euros, contre 2 ans environ pour une escroquerie avec faux et usage de faux du même montant)

- Soucieuse de présomption d'innocence, la justice condamne légèrement les auteurs d'infractions dont elle ne peut garantir l'identité.

Quelques exemples montrent l'énormité des préjudices. Les organismes sociaux sont les premières victimes de ces escroqueries.

---

<sup>92</sup> [www.transunion.com](http://www.transunion.com)

<sup>93</sup> Privacy Rights Clearinghouse and FTC, 2003.

<sup>94</sup> NCIS : National Criminal Intelligence Service.

<sup>95</sup> Note GAO-02-363 de Mars 2002. [www.gao.gov](http://www.gao.gov)

- Le 15 janvier 2003, trois ressortissants russes et un français fiché au grand banditisme (Claude Belaïd alias Claude Pajeot) sont jugés à Villefranche pour escroquerie au préjudice des Urssaf de l'Ain : 150 000 Euros seulement. Mais le curriculum des 4 malfaiteurs révèle que Wladimir Pavlenko (sans casier judiciaire en France) est bien connu d'Interpol, pour une escroquerie similaire de 12,5 millions de dollars. L'un de ses acolytes se prétendait, lui, président d'une banque russe...

- Le 21 novembre 2003, Georges O'Neill, Ibrahim Sanyaolu, Toluwalaise Ajike, Mark Obeisan, Martin Badejoko, Huseyin Ekinci, tous vivant en Grande Bretagne depuis cinq ans au moins, sont arrêtés pour avoir ouvert de multiples comptes bancaires sous de fausses identités. Dans les deux années précédentes, ils avaient escroqué £ 350 000 (525 000 Euros)<sup>96</sup>.

- Le 26 juin 2003, à Chicago (MI), 82 personnes sont inculpées de fraude à l'assurance. Ces individus ont déclaré des accidents d'automobiles fictifs en présentant aux compagnies de faux documents émanant de tiers imaginaires. Le montant de la Fraude atteint le million de dollars<sup>97</sup> sur un an, ce pour les seules fraudes détectées par le FBI, soit sans doute guère plus de 10% des infractions de ce type. Les assureurs payant ainsi parfois jusqu'à 70 000 dollars pour un seul accident.

- Le 19 novembre 2003 un homme de 33 ans est déféré au Parquet de Lyon<sup>98</sup>. Depuis 1999, il a ouvert sous de fausses identités une quarantaine de comptes bancaires ou postaux, alimentés par des chèques d'abord volés, puis falsifiés. En quatre ans, plus de 200 chèques ont été émis, surtout pour acheter des produits de luxe. Et en plus de ses 39 comptes, le malfaiteur disposait de dix cartes bancaires. Pour les banques, le préjudice dépasse les 300.000 Euros.

---

<sup>96</sup> Stéphane Quéré. Etude de la criminalité nigériane.

<sup>97</sup> *Chicago Sun-Times* du 27/06/2003 + informations personnelles

<sup>98</sup> *Le Progrès* 20/11/2003.

## V - Fausse identité et faux papiers : les permis de conduire

Le support d'une fausse identité est généralement le « faux document ». L'identité reste un paramètre intime de l'individu, mais elle a besoin d'être matérialisée pour devenir officielle. Tel est le rôle de la pièce d'identité. Ainsi, avant d'être des individus, sommes-nous d'abord des mentions sur nos papiers. Ceci repose sur une volonté politique : standardiser l'identité de tous les hommes. Offrir l'universalité identitaire. Exemple de ce désir de standardisation : le permis de conduire automobile.

Obtenir ce permis suppose un effort – intellectuel ou financier - que tous ne sont pas prêts à faire – d'où une fraude massive. En France, le « Bureau de la fraude documentaire » du ministère de l'intérieur expertise ainsi chaque jour de 50 à 80 permis, or ce service<sup>99</sup> n'est saisi par les policiers ou les préfetures que dans 5% des cas où l'administration doute de la validité des documents contrôlés. Partant de là, on peut estimer que 360 000 faux permis de conduire sont mis en circulation chaque année. Ce, sans compter les fausses cartes d'identité, faux passeports, faux visas, fausses cartes de séjour, etc.

### • Quelques exemples :

- Le 29 août 2003 à Marseille, 7 personnes présentes sous un abribus sont percutées par une Clio. 2 personnes décèdent dont un père de 8 enfants. Une femme se livre spontanément aux forces de l'ordre, comme la conductrice du véhicule de sa fille. Or celle-ci n'est pas titulaire du permis de conduire, bien que la voiture lui appartienne. Elle roulait avec un faux.<sup>100</sup>

- Alors qu'elle brûlait un feu rouge, Une habitante de Vernon (27), 53 ans, est interpellée en mai 2002. Intrigués par son permis de conduire, les policiers en envoient une copie au bureau de la Fraude documentaire. Or le document est un faux. La femme reconnaît avoir acheté son permis 15.000 francs (2.300 Euros) en 1986<sup>101</sup>. Elle roulait avec un faux permis depuis 17 ans.

- En décembre 2003, un passeport appartenant à Menad Benchellali<sup>102</sup>, sert à ouvrir une boîte postale à Barcelone, où sont livrés des **lots de permis de conduire**<sup>103</sup>. Une série parmi les divers lots correspond à un document retrouvé en Tunisie au domicile de l'oncle de Nizar Nawar, kamikaze de l'attentat de Djerba.

---

<sup>99</sup> 9 personnes en tout y compris le chef de service, pour une compétence nationale !...dans 100 m2 de bureau.

<sup>100</sup> *La Provence* 29/08/2003.

<sup>101</sup> AP le 16/04/2003.

<sup>102</sup> Menad Benchellali est le fils de l'imam de Venissieux Chellali Benchellali. Son père et ses frères sont impliqués dans le financement d'opérations terroristes. Il a été arrêté par la DST le 06/01/2004.

<sup>103</sup> *Le Parisien*, le 07/01/2004.

- Le 7 mai 2003, l'opération « Florin », la *Guardia Civil* (gendarmerie espagnole) permet de démanteler une officine de vente de faux papiers dans les provinces de Valence et d'Almeria. Lors de la perquisition, les enquêteurs trouvent 4 300 cartes d'identités, 7 000 passeports belges et 16 500 permis de conduire français falsifiés. Les huit interpellés sont Roumains. Leurs clients sont des organisations criminelles pratiquant le proxénétisme, le trafic d'or, et l'émigration clandestine.

- Le 21 août 2002, Soufiane Boudil est contrôlé à Amiens (somme) : il conduit sans permis et transporte 1,6 gramme d'héroïne. Il explique au tribunal qu'il est titulaire d'un permis de conduire étranger non validé en France. Malgré de sérieux antécédents judiciaires, il n'est pas condamné<sup>104</sup>.

- Le 25 mars 2003, les douaniers d'Halluin contrôlent d'un véhicule particulier. Il y trouvent 360 grammes d'héroïne (valeur 11.000 Euros). Le conducteur, lui, présente un faux permis de conduire sous fausse identité. Le SRPJ de Lille découvre en sus que l'homme est évadé de la prison de Cahors<sup>105</sup>.

- De janvier 2001 à juin 2002, la SAAQ (société de l'Assurance Automobile du Québec), agréée pour délivrer des permis de conduire canadiens, s'est fait voler dans ses locaux 19 machines servant à produire ces documents. Ainsi, les malfaiteurs peuvent fabriquer eux mêmes des pièces d'identité<sup>106</sup> indétectables. Des employés indelicats de la SAAQ, servant de taupes à des bandes de motards criminalisés, sont arrêtés en juin 2002<sup>107</sup>.

En France, le permis de conduire est le (faux) document le plus utilisé pour supporter une fausse identité. Et ce n'est pas sans raison que les criminels utilisent d'abord ce document.

• **Le permis de conduire français :**

- Ce document officiel est considéré par les conducteurs comme une pièce d'identité et nombreux sont ceux qui usent de leur permis de conduire en lieu et place d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. Or en droit c'est inexact. Qui plus est :

- C'est le document officiel qui comporte le moins de signe de sécurité.

- Il ne comporte **pas de date limite de validité** contrairement à beaucoup d'autres documents administratifs (passeport, carte d'identité, carte de séjour, etc.).

- Il existe **5 types de permis de conduire français** parfaitement valables, tous ayant évidemment des **signes de sécurité différents**, et des formats divers.

---

<sup>104</sup> *Le Courrier Picard*, MD le 29/03/2003.

<sup>105</sup> *La Voix du Nord*, le 28/03/2003

<sup>106</sup> Au Canada et aux Etats-Unis, le permis de conduire est une pièce d'identité officielle.

<sup>107</sup> Information obtenue avec l'aide amicale de Stéphane Quéré.

- Un vrai-faux permis de conduire permet souvent d'obtenir de faux-vrais papiers d'identité dès lors indétectables.

- Les faux permis en France servent principalement à ouvrir des comptes bancaires, à toucher des prestations sociales, à tromper une personne dans le cadre d'une opération commerciale, à contracter un bail, etc.

#### • **Pourquoi tant de faux permis de conduire ?**

En France, la difficulté de l'examen du permis de conduire (justifiée par la complexité de la conduite automobile) s'apparente, pour les personnes en échec, à un rejet de la société. Or 53% des candidats échouent au premier passage du « permis ». Cela aboutit :

- A laisser certains candidats de bonne foi, qui finissent par acheter un faux permis.

- A décourager les illettrés,

- A inciter les jeunes en rupture d'école à se former eux mêmes.

Le coût de l'examen et de la formation est lourd : en réalité 1.500 Euros, sans certitude de l'obtention. Pour ceux qui rejettent le système, s'en estiment exclus - ou en ont été exclus par la justice, payer entre 500 et 2.500 Euros pour un faux permis peut constituer une économie.

Passer du faux permis de conduire aux autres faux documents est aisé. Et avoir de faux papiers donne à la fois un sentiment d'invulnérabilité et d'impunité.

#### • **Combien de faux permis en France ?**

En 2002, l'auteur a estimé le nombre de faux « permis de conduire » en circulation en France à 2,7 millions. 700 000 de ces permis seraient utilisés pour la conduite automobile ; 2 millions servent à frauder : obtenir d'autres documents vrais ou faux, légitimer son existence sur le territoire français, accomplir des escroqueries.

Chiffrage :

- 42 millions de permis français existent dans le fichier du permis de conduire, dont 40 millions sont réellement utilisés. Le permis de conduire français étant valable à vie, la perte liée au taux de mortalité est donc faible.

- De 1985 à la fin 2003, 656 309 faux permis de conduire français ont été saisis en France et à l'étranger.

- De leur côté, les assureurs estiment que 3% des conducteurs ne sont pas titulaires d'un permis de conduire. Ce taux de 3% de fraude documentaire est d'ailleurs identique aux Etats-Unis et estimé à 4% en Grande Bretagne.

656 309 faux permis – arrondissons à 700.000 - c'est autant de conducteurs sans permis, soit **1,75%** du total des conducteurs circulant : une estimation donc raisonnable.

N'imaginons pas que seuls des jeunes roulent sans permis : nombre de personnes mûres roulent sciemment ainsi, avec un faux - ou un vrai permis étranger - alors qu'elles sont sous le coup d'une incapacité de conduire en France.

Ensuite, un grand nombre de mineurs roule sans permis de conduire ou avec un faux.

Sur le territoire français, on trouve enfin des étrangers circulant avec leur permis de conduire, lequel peut être à son tour vrai ou faux. De tels cas doivent donc être pris en compte.

On arrive ainsi aisément au total donné d'entrée, soit de 2,5 à 3 millions de faux permis dans la France de 2004.

## Conclusion

Ainsi, la criminalité identitaire est un problème sérieux et qui va s'aggravant :

- En France les préjudices annuels avoisinent les 2 milliards d'Euros,
- Ce type de fraude connaît une croissance annuelle de 40% en occident,
- Enfin, cette fraude identitaire est toujours plus liée au crime organisé.

### *Le constat est grave*

Il n'y a aucune donnée officielle fiable sur la fraude identitaire. Les renseignements dans ce domaine sont rarement recoupés, faute du concours des administrations concernées. Autre motif officiel d'ignorance : les faux porteurs sont – c'est fatal - à 90% étrangers ou français d'origine étrangère. Cette peur du dérangement rend difficile l'accès aux données brutes. Néanmoins, on peut raisonnablement affirmer que :

- La fraude identitaire est le pilier du crime organisé. **A titre personnel, un nombre significatif de criminels de tous niveaux emploie des fausses identités** pour empêcher ou retarder leur arrestation,
- **Contrôlée par de puissantes entités criminelles**, la fraude identitaire est d'ampleur industrielle, même si elle emploie de nombreux petits sous-traitants,
- **La fraude identitaire concerne tous les secteurs criminels** : immigration illégale, trafic de stupéfiants, blanchiment d'argent, vol et trafic de véhicule, prostitution, esclavage, trafic d'armes, d'organes, de diamants, escroqueries contre le secteur public et privé; fraude aux prestations sociales, etc.

**Aujourd'hui, la fausse identité prélude ainsi à la plupart des actions criminelles**, des plus banales (escroqueries, immigration illégale, etc.) aux plus graves (trafics, terrorisme). Et les réponses offertes par l'actuel droit français ne sont pas à l'échelle des préjudices subis. **Un fort sentiment d'impunité anime les faux porteurs** qui risquent - quand ils sont sanctionnés, ce qui est rare – guère plus de 3 ou 4 mois de prison, ou des contraventions dérisoires. v





# **Annexes**

## **I**

**Avis du F. B. I. concernant cinq personnes  
utilisant des alias,  
recherchées pour terrorisme**

MURDER OF U.S. NATIONALS OUTSIDE THE UNITED STATES; CONSPIRACY TO MURDER  
U.S. NATIONALS OUTSIDE THE UNITED STATES; ATTACK ON A FEDERAL FACILITY  
RESULTING IN DEATH

## AHMED KHALFAN GHAILANI



**Aliases:** Ahmad Khalafan Ghilani, Ahmed Khalfan Ahmed, Abubakar K. Ahmed, Abubakary K. Ahmed, Abubakar Ahmed, Abu Bakr Ahmad, A. Ahmed, Ahmed Khalfan, Ahmed Khalfan Ali, Abubakar Khalfan Ahmed, Ahmed Ghailani, Ahmad Al Tanzani, Abu Khabar, Abu Bakr, Abubakary Khalfan Ahmed Ghailani, Mahafudh Abubakar Ahmed Abdallah Hussein, Shariff Omar Mohammed, "Foopie", "Fupi", "Ahmed the Tanzanian"

### DESCRIPTION

<b>Dates of Birth Used:</b>	March 14, 1974; April 13, 1974; April 14, 1974; August 1, 1970	<b>Hair:</b>	Black
<b>Place of Birth:</b>	Zanzibar, Tanzania	<b>Eyes:</b>	Brown
<b>Height:</b>	5'3" to 5'4"	<b>Sex:</b>	Male
<b>Weight:</b>	150 pounds	<b>Complexion:</b>	Dark
<b>Build:</b>	Unknown	<b>Citizenship:</b>	Tanzanian
<b>Language:</b>			Swahili
<b>Scars and Marks:</b>			None known
<b>Remarks:</b>			None

### CAUTION

Ahmed Ghailani was indicted in the Southern District of New York, on December 16, 1998, for his alleged involvement in the August 7, 1998, bombings of the United States Embassies in Dar es Salaam, Tanzania, and Nairobi, Kenya.

### REWARD

The Rewards For Justice Program, United States Department of State, is offering a reward of up to \$25 million for information leading directly to the apprehension or conviction of Ahmed Ghailani.

**SHOULD BE CONSIDERED ARMED AND DANGEROUS**

IF YOU HAVE ANY INFORMATION CONCERNING THIS PERSON, PLEASE CONTACT YOUR LOCAL FBI OFFICE OR THE NEAREST AMERICAN EMBASSY OR CONSULATE.

# SEEKING INFORMATION

## Abderraouf Jdey



Passport-type Photo  
Found with Suicide  
Letter



Original



FBI Laboratory  
Photographic Retouch

**Aliases:** Abd Al-Rauf Bin Al-Habib Bin Yousef Al-Jiddi, Abderraouf Dey, A. Raouf Jdey, Abdal Ra'Of Bin Muhammed Bin Yousef Al-Jadi, Farouq Al-Tunisi, Abderraouf Ben Habib Jeday

### DESCRIPTION

<b>Date of Birth</b>	May 30, 1965	<b>Hair:</b>	Brown
<b>Used:</b>		<b>Eyes:</b>	Brown
<b>Place of Birth:</b>	Tunisia	<b>Complexion:</b>	Olive
<b>Height:</b>	6'0"	<b>Sex:</b>	Male
<b>Weight:</b>	209 pounds		

### DETAILS

Abderraouf Jdey is being sought in connection with possible terrorist threats in the United States.

**SHOULD BE CONSIDERED ARMED AND DANGEROUS**

**IF YOU HAVE ANY INFORMATION CONCERNING THIS PERSON, PLEASE CONTACT YOUR LOCAL FBI OFFICE OR THE NEAREST AMERICAN EMBASSY OR CONSULATE.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Robert S. Mueller, III".

ROBERT S. MUELLER, III  
DIRECTOR  
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION  
UNITED STATES DEPARTMENT OF JUSTICE  
WASHINGTON, D.C. 20535  
TELEPHONE: (202) 324-3000

**MURDER OF U.S. NATIONALS OUTSIDE THE UNITED STATES; CONSPIRACY TO MURDER  
U.S. NATIONALS OUTSIDE THE UNITED STATES; ATTACK ON A FEDERAL FACILITY  
RESULTING IN DEATH**

**FAZUL ABDULLAH MOHAMMED**



**Aliases:** Abdallah Fazul, Abdalla Fazul, Abdallah Mohammed Fazul, Fazul Abdilahi Mohammed, Fazul Adballah, Fazul Abdalla, Fazul Mohammed, Haroon, Harun, Haroon Fazul, Harun Fazul, Fadil Abdallah Muhamad, Fadhil Haroun, Abu Seif Al Sudani, Abu Aisha, Abu Luqman, Fadel Abdallah Mohammed Ali, Fouad Mohammed

**DESCRIPTION**

<b>Dates of Birth</b>	August 25, 1972; December 25, 1974; February 25, 1974	<b>Hair:</b>	Black
<b>Place of Birth:</b>	Moroni, Comoros Islands	<b>Eyes:</b>	Brown
<b>Height:</b>	5'3" to 5'5"	<b>Sex:</b>	Male
<b>Weight:</b>	120 to 140 pounds	<b>Complexion:</b>	Dark
<b>Build:</b>	Unknown	<b>Citizenship:</b>	Comoros, Kenyan
<b>Languages:</b>	French, Swahili, Arabic, English, Comoran		
<b>Scars and Marks:</b>	None known		
<b>Remarks:</b>	Mohammed likes to wear baseball caps and tends to dress casually. He is very good with computers.		

**CAUTION**

Fazul Abdullah Mohammed was indicted on September 17, 1998, in the Southern District of New York, for his alleged involvement in the bombings of the United States Embassies in Dar es Salaam, Tanzania, and Nairobi, Kenya, on August 7, 1998.

**REWARD**

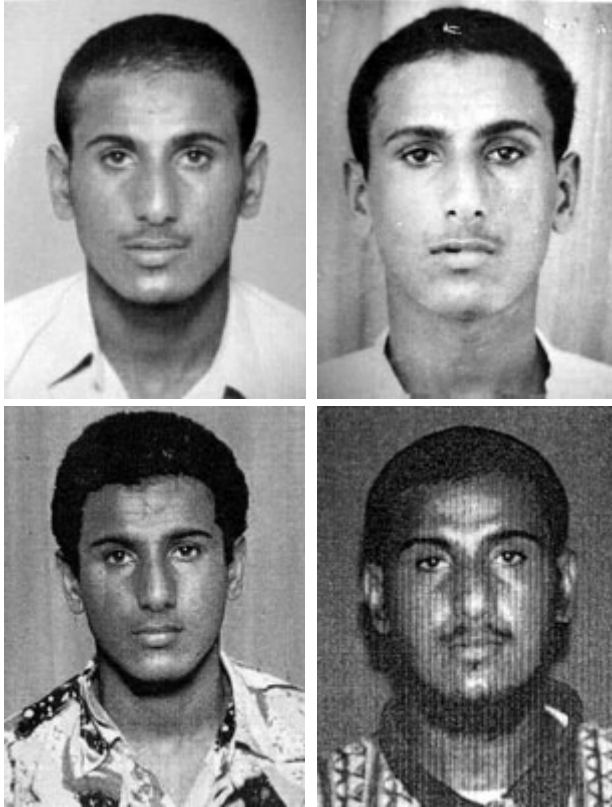
The Rewards For Justice Program, United States Department of State, is offering a reward of up to \$25 million for information leading directly to the apprehension or conviction of Fazul Abdullah Mohammed.

**SHOULD BE CONSIDERED ARMED AND DANGEROUS**

**IF YOU HAVE ANY INFORMATION CONCERNING THIS PERSON, PLEASE CONTACT YOUR  
LOCAL FBI OFFICE OR THE NEAREST AMERICAN EMBASSY OR CONSULATE.**

**MURDER OF U.S. NATIONALS OUTSIDE THE UNITED STATES; CONSPIRACY TO MURDER U.S. NATIONALS OUTSIDE THE UNITED STATES; ATTACK ON A FEDERAL FACILITY RESULTING IN DEATH**

**FAHID MOHAMMED ALLY MSALAM**



**Aliases:** Fahid Mohammed Ally, Fahid Mohammed Ali Musalaam, Fahid Mohammed Ali Msalam, Fahid Muhamad Ali Salem, Mohammed Ally Msalam, Usama Al-Kini, Fahad Ally Msalam

**DESCRIPTION**

<b>Date of Birth Used:</b>	February 19, 1976	<b>Hair:</b>	Black, curly
<b>Place of Birth:</b>	Mombasa, Kenya	<b>Eyes:</b>	Brown
<b>Height:</b>	5'6" to 5'8"	<b>Sex:</b>	Male
<b>Weight:</b>	160 to 170 pounds	<b>Complexion:</b>	Dark
<b>Build:</b>	Unknown	<b>Citizenship:</b>	Kenyan
<b>Languages:</b>	Arabic, Swahili, English		
<b>Scars and Marks:</b>	None known		
<b>Remarks:</b>	Msalam sometimes wears a light beard or moustache and has, in the past, worked as a clothing vendor.		

**CAUTION**

Fahid Msalam was indicted on December 16, 1998, in the Southern District of New York, for his alleged involvement in the August 7, 1998, bombings of the United States Embassies in Dar es Salaam, Tanzania, and Nairobi, Kenya, and for conspiring to kill U.S. nationals.

**REWARD**

The Rewards For Justice Program, United States Department of State, is offering a reward of up to \$25 million for information leading directly to the apprehension or conviction of Fahid Mohammed Ally Msalam.

**SHOULD BE CONSIDERED ARMED AND DANGEROUS**

IF YOU HAVE ANY INFORMATION CONCERNING THIS PERSON, PLEASE CONTACT YOUR LOCAL FBI OFFICE OR THE NEAREST AMERICAN EMBASSY OR CONSULATE.

